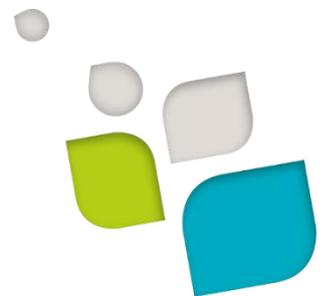




EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Programme opérationnel FEDER-FSE+ de Martinique 2021-
2027



Mars 2022



BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Date du document	14 mars 2022
Contact	Damien Barral – damien.barral@brl.fr Claire Mornas – claire.mornas@brl.fr

Titre du document	ESE du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 de Martinique – Résumé non technique
Référence du document :	Version finale
Indice :	c

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
01/06/2021	a	Version initiale du RNT	Claire Mornas Célia Groz Romane Girard	Damien Barral
25/02/2022	b	Version finale du RNT	Romane Girard	Damien Barral
14/03/2022	c	Version finale du RNT	Romane Girard	Damien Barral

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021

1	QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?	8
2	PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS	11
2.1	ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PO FEDER-FSE+	11
2.2	ARTICULATION DU PO FEDER-FSE+ AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES EXISTANTS	15
2.2.1	Cohérence avec les objectifs internationaux et communautaires	15
2.2.2	Cohérence avec les objectifs nationaux	16
2.2.3	Cohérence avec les objectifs régionaux	16
3	ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION	25
3.1.1	Tendances identifiées	25
3.1.2	Tendances évolutives des pressions identifiées	28
3.1.3	Priorisation des enjeux environnementaux	30
4	EXPOSÉ DES MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS DU PO FEDER-FSE+ ONT ÉTÉ RETENUES	33
4.1	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR LE PO FEDER-FSE+	33
4.2	PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DANS L'ÉLABORATION DU PROGRAMME	35
5	ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PO FEDER-FSE+ SUR L'ENVIRONNEMENT	36
5.1	LES INCIDENCES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PO FEDER-FSE+ SUR L'ENVIRONNEMENT	36
5.1.1	Synthèse des incidences positives par dimension environnementale	37
5.1.2	Synthèse des incidences négatives par objectif spécifique	40
6	PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPRENDRE LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES ET ASSURER LE SUIVI	44
6.1	PROPOSITION DE MESURES COMPLÉMENTAIRES	44
6.2	DISPOSITIF DE SUIVI DES INCIDENCES DU PO	46
	BIBLIOGRAPHIE	51
	ANNEXES	53
	Annexe 1. Croisement des enjeux environnementaux et des objectifs spécifiques	55
	Annexe 2. Matrice détaillée de l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE+ sur l'environnement	58

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO	9
Tableau 2 : Objectifs spécifiques couverts par le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 de Martinique	12
Tableau 3 : Enjeux environnementaux issus de l'état initial de l'environnement	26
Tableau 4 : Degré de priorité des enjeux environnementaux	30
Tableau 5 - Principales orientation des axes prioritaires du PO FEDER-FSE+ de Martinique	33
Tableau 6 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO	37
Tableau 7 : Recommandations issues de l'analyse des incidences	44
Tableau 8 : Indicateurs de réalisation et de résultat issus du PO FEDER-FSE+ 2021-2027, pouvant servir au suivi des incidences environnementales	46
Tableau 9 : Indicateurs supplémentaires proposés pour un suivi exhaustif des incidences environnementales du PO FEDER-FSE+ 2021-2027	48

LISTE DES ACRONYMES

Ae	Autorité environnementale
AS RUP	Allocation spéciale RUP
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DI	Domaine d'Intervention
DTS	Diagnostic territorial stratégique
EaSI	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale
ESE	Évaluation stratégique environnementale
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMPA	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FSE+	Fonds social européen
IEJ	Initiative pour l'emploi des jeunes
MRAe	Mission Régionale d'Autorité environnementale
PADDMA	Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique
PO	Programme Opérationnel
OS	Objectif stratégique
Ospé	Objectif spécifique
RUP	Régions Ultrapériphériques
SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
ZAC	Zone d'activité commerciale
ZAE	Zone d'activité économique



1 QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE, CADRÉE RÉGLEMENTAIRE

En Europe, la directive européenne n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent être soumis à une évaluation environnementale préalable à leur adoption dite « Évaluation Environnementale Stratégique ».

En France, la directive européenne a été transposée en droit français par ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 et son décret d'application ainsi que par le décret n°2005-613 du 27 mai 2005.

Ces textes ont ensuite été repris et complétés sur la base des modifications opérées par la loi « Grenelle 2 », les décrets n° 2012-616 du 2 mai 2012 ou n°2018-435 du 4 juin 2018 relatifs à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, qui ont étendu le champ d'application de l'évaluation environnementale stratégique et introduit des nouveautés de fond et de forme.

La transposition dans le droit français cadre précisément le processus et les objectifs d'évaluation, ainsi que la composition du rapport environnemental. Elle précise également les modalités de consultation de l'autorité environnementale et du public.

L'évaluation environnementale fait ainsi l'objet d'un rapport individualisé qui sera soumis à l'autorité environnementale régionale, puis au public, en même temps que la version finale du Programme Opérationnel FEDER-FSE+.

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION ET D'INFORMATION DU PUBLIC

L'évaluation stratégique environnementale (ESE) est une démarche itérative d'aide à la décision, qui prépare et accompagne la conception d'un document, plan ou programme. Elle a pour objectif d'évaluer les incidences, positives ou négatives, des orientations du document étudié sur l'environnement. Elle est l'occasion de répertorier les enjeux environnementaux du territoire concerné et de vérifier que les orientations envisagées dans le plan ou programme ne leur portent pas atteinte. Le cas échéant, l'évaluation peut proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des incidences néfastes.

L'ESE est également un outil important d'information du public et des acteurs concernés par le programme, à qui elle offre une meilleure compréhension des choix effectués au cours de l'élaboration du document et des effets probables notables des orientations prises. Elle permet ainsi de mieux comprendre la manière dont les décisions prennent en compte les enjeux environnementaux.

UNE MÉTHODOLOGIE RIGOUREUSE ET LOGIQUE

La méthodologie adoptée pour analyser les incidences de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE+ 21-27 de Martinique sur l'environnement a consisté à :

- Sélectionner des dimensions environnementales. 10 dimensions environnementales ont ainsi été choisies en accord avec les textes de loi, les caractéristiques du territoire et des objectifs du PO.



Ces dimensions sont les suivantes : patrimoine naturel ; continuités écologiques ; patrimoine paysager et bâti; risques naturels et technologiques; ressources en eau ; qualité et occupation des sols ; qualité de l'air ; santé humaine et nuisances ; climat et changement climatique ; énergie.

- Cibler les enjeux environnementaux du territoire avec l'analyse de l'état initial de l'environnement. Ces enjeux sont ensuite croisés avec les axes prioritaires du PO afin de définir les enjeux effectivement susceptibles d'être effectivement concernés par la mise en œuvre du programme au niveau régional.
- Analyser les incidences de chaque objectif spécifique du PO sur l'environnement selon les enjeux retenus dans chacune des 10 dimensions environnementales. L'analyse consiste à réaliser :
 - un aperçu général des objectifs spécifiques sur les enjeux environnementaux régionaux,
 - une synthèse des incidences positives des objectifs sur les enjeux (si l'objectif spécifique contribue à valoriser les enjeux),
 - une synthèse des incidences négatives des objectifs sur les enjeux (si l'objectif contribue à dégrader les enjeux).

La méthode utilisée développe une matrice permettant une analyse détaillée et une lecture facilitée des incidences de la mise en œuvre du PO sur l'environnement. Elle permet de croiser systématiquement chaque objectif avec les dimensions de l'environnement retenues.

Les effets peuvent être directs ou indirects, temporaires ou permanents, à long ou court terme, cumulés.

On distingue ainsi 5 types d'incidence sur les enjeux environnementaux :

Tableau 1 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO

	<p>Incidence probable directement positive pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont directement positives pour l'enjeu concerné</i></p>
	<p>Incidence probable indirectement positive pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont positives indirectement ou via une dynamique de gouvernance et/ou de formation et/ou de sensibilisation</i></p>
	<p>Incidence probable négative maîtrisée pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences peuvent être négatives à court terme mais anticipées et maîtrisées par la mise en place de mesures spécifiques (critères de sélection des opérations, conditions d'éligibilité spécifiques à l'environnement), qui les rendent neutres ou positives à moyen terme</i></p>
	<p>Incidence probable directement négative pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont négatives pour l'enjeu concerné</i></p>
	<p>Sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné <i>Les incidences sont neutres ou il n'y a pas de lien avec l'enjeu concerné</i></p>

L'évaluation environnementale doit proposer une analyse plus poussée des incidences de la mise en œuvre du PO sur les sites Natura 2000. L'absence de tels sites dans les Régions Ultrapériphériques (RUP) nous dispense de réaliser ce type d'évaluation complémentaire dans le cas du territoire martiniquais. Les incidences potentielles sur les zones naturelles particulièrement sensibles seront néanmoins prises en compte dans notre analyse.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Quelques éléments contextuels notables ayant impactés la réalisation de cette évaluation environnementale stratégique, ou qui représentent des limites dans la réalisation de cet exercice méritent d'être listés :



- Une rédaction parfois peu précise du PO (du fait de la nature du document, qui constitue une programmation stratégique), qui ne permet pas de définir précisément la nature et l'ampleur des actions qui seront soutenues. Cela peut rendre difficile l'identification précise des potentiels impacts de la mise en œuvre du programme. Le parti pris de l'analyse est d'identifier les risques existants potentiels, même si ils vont parfois au-delà de ce qui sera réellement mis en œuvre.
- Un document qui se situe à une échelle stratégique et rend l'évaluation des incidences complexe. En effet, le PO est un document de programmation financière, qui constitue un cadre de référence global dans lequel pourront s'inscrire des opérations variées. Le manque d'identification précise de la localisation et de la nature des actions qui seront soutenues ne permet pas toujours d'identifier avec certitude et précision les incidences probables. On s'attachera donc à l'identification des « effet notables probables ».
- Une évaluation environnementale « proportionnée », qui adapte l'analyse au regard de la nature, de l'ampleur et du niveau de précision du PO.
- Des solutions d'évitement et de réduction des incidences probables négatives adaptées à la nature du PO FEDER-FSE+, qui est un cadre de mise en œuvre d'actions dont le nombre et la nature exactes dépendront de la mobilisation par les bénéficiaires (pas de certitude sur la mise en œuvre des actions). Ainsi, on ne peut pas considérer que des actions prévues dans des objectifs spécifiques différents pourront avoir des incidences qui se compensent. Il est ainsi difficile de proposer des opérations complémentaires correctives. Les recommandations portent donc principalement sur les critères de sélection ou d'éligibilité des projets pour s'assurer que les enjeux environnementaux seront bien pris en compte.



2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

2.1 ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PO FEDER-FSE+

ARCHITECTURE ET ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Le PO FEDER-FSE+ est un document stratégique qui a pour ambition, d'une part, de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions via le Fonds européen de développement régional (FEDER), et, d'autre part, d'investir dans le capital humain, améliorer l'équité sociale et renforcer la compétitivité en Europe via le Fonds social européen plus (FSE+).

Pour la période 2021-2027, le FSE+ et le FEDER soutiendront les 5 objectifs stratégiques (OS) suivants à l'échelle de l'Union Européenne :

- **Objectif stratégique 1 (OS 1) : Une Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- **Objectif stratégique 2 (OS 2) : Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- **Objectif stratégique (OS 3) : Une Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- **Objectif stratégique 4 (OS 4) : Une Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- **Objectif stratégique 5 (OS 5) : Une Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Par ailleurs, le PO FEDER-FSE+ de Martinique s'articule autour de 10 grandes priorités identifiées pour le territoire, qui intègrent les objectifs stratégiques de l'UE pour la période 2021-2027 :

- « Une Martinique intelligente » ;
- « Une Martinique numérique » ;
- « Une Martinique durable » ;
- « Une Martinique à la mobilité multimodale » ;
- « Une Martinique connectée » ;
- « Une Martinique performante » (un volet FEDER et un volet FSE+) ;
- « Une Martinique inclusive » (un volet FEDER et un volet FSE+) ;
- « Une Martinique aménagée ».

Ces objectifs stratégiques (OS) et priorités sont décomposés en plusieurs objectifs spécifiques (Ospé), présentés dans le tableau suivant.



Tableau 2 : Objectifs spécifiques couverts par le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 de Martinique

Objectifs Stratégiques (UE)	Priorité de la Martinique	Objectifs Spécifiques (UE)	Répartition budgétaire FEDER-FSE+	
			En montant (€)	En % (par rapport à l'OS concerné)
Objectif Stratégique n°1 : Une Europe plus intelligente (FEDER)	Priorité 1 : Une Martinique plus intelligente au service d'un nouveau modèle de développement	Ospé 1.1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	176 772 972	9%
		Ospé 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics		15%
		Ospé 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME		51% (6% AS RUP)
		Ospé XXX: Croissance et Compétitivité des grandes Entreprises		16% (5% AS RUP)
	Priorité 2: Une Martinique Numérique	Ospé 1.5 : Renforcer la connectivité numérique		9%
Objectif Stratégique n°2 : Une Europe plus verte (FEDER)	Priorité 3 : Une Martinique plus durable	Ospé 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	190 753 345	13%
		Ospé 2.2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables		9%
		Ospé 2.3 : Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local		4%
		Ospé 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes		26% AS RUP
		Ospé 2.5 : Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau		14%
		Ospé 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire		15%
		Ospé 2.7 : Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution		3%
	Priorité 4 : Une Martinique à la mobilité multimodale	Ospé 2.8 : Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone		16%



2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

Objectifs Stratégiques (UE)	Priorité de la Martinique	Objectifs Spécifiques (UE)	Répartition budgétaire FEDER-FSE+	
			En montant (€)	En % (par rapport à l'OS concerné)
Objectif Stratégique 3 : Une Europe plus connectée (FEDER)	Priorité 5 : Une Martinique connectée	Ospé 3.2 : Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	28 853 345	100% dont 69% AS RUP
Objectif Stratégique 4 : Une Europe plus sociale (FEDER-FSE+)	Priorité 6 : Une Martinique performante - Volet FEDER	Ospé 4.2 : Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusif dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures	165 511 643	9%
		Ospé 4.3 : Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux		5%
		Ospé : " Culture, tourisme, patrimoine ..."		10%
	Priorité 7 : Une Martinique performante - Volet FSE+	A : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs, de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire		16% (6% AS RUP)
		E: Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques		7%
		F : Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou une formation de qualité inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et la formation professionnelle et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous		7%
		G : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle		7%



Objectifs Stratégiques (UE)	Priorité de la Martinique	Objectifs Spécifiques (UE)	Répartition budgétaire FEDER-FSE+	
			En montant (€)	En % (par rapport à l'OS concerné)
	Priorité 8 : Une Martinique inclusive – Volet FEDER	Ospé 4.4 : Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires		11%
	Priorité 9 : Une Martinique inclusive - Volet FSE+	H: Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active et améliorer l'aptitude à occuper un emploi		17% (4%AS RUP)
		K: Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins longue durée		9%
		L: Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants		2%
		M: Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunis, y compris en prenant des mesures d'accompagnement		1%
Objectif Stratégique 5 : Une Europe plus proche de ses citoyens (FEDER)	Priorité 10 : Une Martinique aménagée	Ospé 5.1: "Zones urbaines : Culture, tourisme, patrimoine ..."	21 518 465	25%
		Ospé 5.2 : "Zones rurales et côtières : Culture, Tourisme, Patrimoine"		75%

Cases bleues : allocation spéciale RUP

Source : Selon version du PO au 01/02/2022

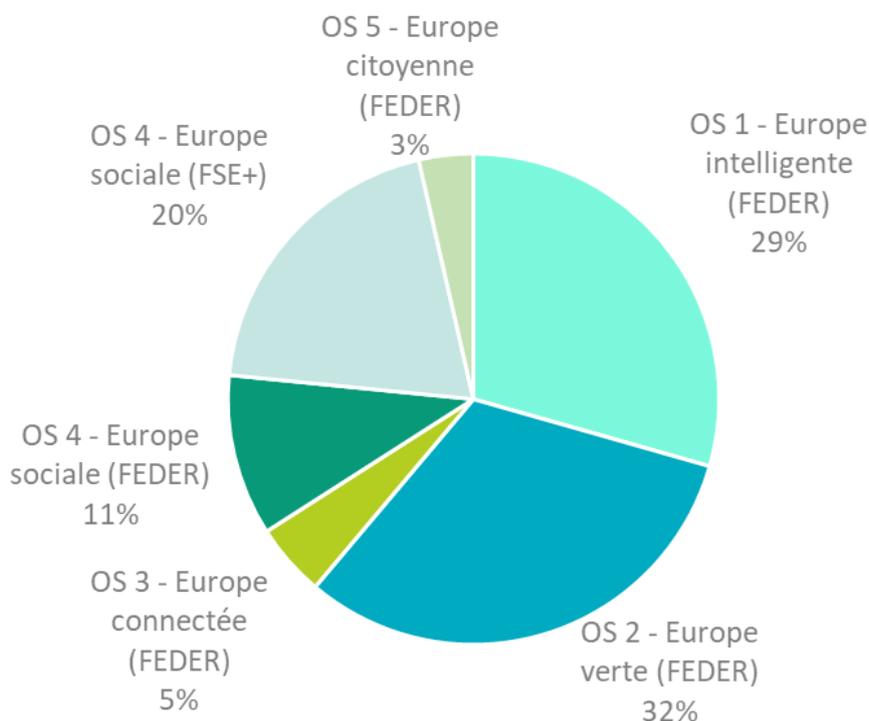


RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Pour la période 2021-2027, un montant de 601 108 647€ est alloué à la Martinique au titre du FEDER-FSE+. Il est réparti comme suit :

- 393 021 845€ de FEDER, soit 65% du montant total ;
- 101 658 298€ de FSE+, soit 17% du montant total ;
- 106 428 504€ d'allocation spéciale RUP (AS RUP), soit 18% du montant total (réparti à 83% sur le FEDER, et 17% sur le FSE+). Cette AS RUP a pour objectif de compenser les surcoûts liés aux risques et liés à l'éloignement. Elle est affectée aux OS 1, 2, 3 et 5.

Figure 1 : Répartition budgétaire du FEDER-FSE+ 2021-2027 de Martinique (y compris AS RUP)



Source : Répartition budgétaire du PO au 01/02/2022

2.2 ARTICULATION DU PO FEDER-FSE+ AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES EXISTANTS

2.2.1 Cohérence avec les objectifs internationaux et communautaires

Les documents considérés dans cette partie sont les suivants :

- Convention sur la Diversité Biologique (CDB)
- Le protocole de Kyoto
- Accord de Paris
- Stratégie Europe 2020
- Pacte vert pour l'Europe
- Directive cadre sur l'eau (DCE)
- Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)



- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ou Convention de Berne
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Les orientations et dispositions de ces documents traitent principalement de préservation des ressources naturelles, de lutte contre le changement climatique et de développement d'une économie plus sociale, durable et compétitive. Les objectifs du PO convergent pour la majorité vers ces orientations.

De plus, plusieurs OS sont cohérents avec les priorités des stratégies européennes (Stratégie Europe 2020 et Pacte vert pour l'Europe) en matière d'innovation et de compétitivité, dont l'Ospé 1.1 qui vise à l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation et l'Ospé 1.3 qui encourage le renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME.

2.2.2 Cohérence avec les objectifs nationaux

Les documents considérés dans cette partie sont les suivants :

- Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD)
- Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (SNB)
- Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC-2)
- Plan Climat 2017-2022
- Plan national Santé Environnement 2020-2024 (PNSE 4)
- Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020
- Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Article L. 371-2 du code de l'environnement)
- Plan Ecophyto 2+
- Stratégie nationale pour la mer et le littoral

Le PO FEDER-FSE+, au travers de ses objectifs spécifiques, participe globalement à la satisfaction des enjeux contenus dans ces différents documents de stratégie nationale, notamment en termes de développement de la recherche et de projets innovants, de développement durable et de préservation de l'environnement (production d'énergie d'origine renouvelable, développement des réseaux et des équipements de stockage, gestion durable de l'eau, développement de l'économie circulaire, amélioration de la biodiversité), d'adaptation au changement climatique, de facilitation de l'accès aux soins et de gestion des crises, ou encore en matière de lutte contre les inégalités.

Toutefois, des points de vigilance portent sur les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec la mise en place d'infrastructures à grand échelle (sites industriels, câblage sous-marins, réseaux numériques, infrastructures portuaires et aéroportuaires).

2.2.3 Cohérence avec les objectifs régionaux

FOCUS SUR LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Plan stratégique national (PSN)

Au moment de la rédaction de la présente ESE, seule une première version du PSN est disponible. Celle-ci a été transmise à la Commission européenne pour première lecture fin 2021, mais le PSN n'a pas été encore validé.



Contrairement à la précédente programmation, le PSN 2023-2027 est un programme national. Il couvre à la fois le 1^{er} et le 2^{ème} pilier de la PAC (FEAGA et FEADER) – bien que le 1^{er} pilier reste régi par le POSEI pour la Martinique. Le PSN est articulé autour de 3 objectifs généraux déclinés en 9 objectifs spécifiques, complétés d'un objectif transversal :

- Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire
- Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat
- Consolider le tissu socioéconomique des zones rurales
- Objectifs transversal : modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numération dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

Ces 4 objets sont donc cohérents avec les objectifs du FEDER-FSE+, en ciblant, de manière complémentaires au FEDER-FSE+ les domaines d'activité rurale.

INTERREG Caraïbes

L'élaboration du programme INTERREG Caraïbes 2021-2027 est toujours en cours au moment de la conduite de la présente ESE mais une version « pré-finale » est disponible. Du fait du règlement commun et des objectifs stratégiques partagés avec les fonds structurels européens, le programme Interreg Caraïbes intervient sur les mêmes thématiques que le FEDER-FSE+ (Ospé 1.3, 2.2, 2.4, 2.6, 2.7 du FEDER) Les objectifs poursuivis restent différents et ces programmes interviennent en complémentarité (les lignes de partage seront définies dans les Documents de Mise en Œuvre de ces programmes).

PO FEAMPA

Le PO du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 est encore en cours d'élaboration au moment de la réalisation de la présente ESE. Le PO FEDER-FSE+ contribue de manière transversale au PO FEAMP via ses objectifs centrés sur le développement et à l'accroissement de la compétitivité des PME martiniquaises (dont les acteurs économiques de la pêche et de l'aquaculture). De plus, la Priorité 1 du FEAMPA consacrée à la préservation des ressources naturelles est liée aux Ospé du PO FEDER-FSE+ consacrés à la protection de la nature et de la biodiversité. Enfin, le PO FEDER-FSE+ est cohérent avec les types d'intervention relatifs à la recherche, à l'innovation et à la production de connaissances finançables par le PO FEAMPA.

FOCUS SUR LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT) 2019-2022

Le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) est prévu par la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle des Outre-mer. Il concerne sept territoires d'Outre-mer et constitue la déclinaison des plans de convergence, documents stratégiques prévus par la même loi et identifiant, sur une période de 10 à 20 ans, les grandes priorités d'actions de chacun des territoires. Il s'inscrit dans la trajectoire 5.0 pour les outre-mer à la Martinique : zéro exclusion, zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro vulnérabilité au changement climatique.

La rédaction des programmes européens 2021-2027 devra en particulier tenir compte des CCT dans les territoires d'Outre-mer. De nombreux Ospé sont cohérents avec le CCT, notamment dans les domaines de structuration des filières, de numérisation, de soutien à la croissance économique locale, de lutte contre le changement climatique (efficacité énergétique, réduction des émissions de GES, adaptation et prévention des risques) ou encore de gestion de l'eau.



AUTRES SCHÉMAS, PLANS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX

L'articulation du PO avec ces autres documents est présentée dans le tableau ci-après :



2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

Plan, Schéma, Programme, Document de planification	Zone et durée d'application	Porteur Auteur	Description	Lien avec le FEDER-FSE+
Thématique Patrimoine naturel : milieux naturels, faune et flore				
Plan national d'actions 2020-2029 en faveur des tortues marines	Antilles françaises 2020-2029	Ministère de la Transition écologique	Ce plan, programmé sur 10 ans a pour objectif d'améliorer l'état de conservation des populations de tortues vertes et de tortues imbriquées.	Le PO FEDER-FSE+ est cohérent avec le Plan national d'actions en faveur des tortues marines, en particulier via son Ospé 2.7 consacré à l'amélioration de la biodiversité.
Charte du Parc naturel régional de la Martinique	2012-2024	Parc naturel régional de la Martinique	Le parc naturel régional de Martinique a été créé en 1976. La charte constitue le projet du parc naturel régional et comprend un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement.	La cohérence du PO avec la charte du Parc Naturel Régional de Martinique est globalement bonne. Il prévoit en effet des actions en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité, de la restauration et de la conservation des ressources des milieux aquatiques et en faveur de la protection, du développement et de la promotion du patrimoine culturel et des services culturels.
Programme régional de la forêt et du bois Martinique	2019-2029	CTM	Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) vise à décliner, à l'échelle régionale, les orientations de politique forestière fixées par le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), pour une période de dix ans.	Le PRFB de Martinique s'articule bien avec le PO. L'objectif d'amélioration de la contribution de la forêt à l'activité économique est cohérent avec l'Ospé 1.3 consacré au développement de la croissance et de la compétitivité du territoire. De plus, l'objectif de préservation des milieux forestiers (objectif 2) est cohérent avec l'Ospé 2.7 consacré à la protection de la nature et de la biodiversité martiniquaises.
Schéma départemental des carrières	2006	DEAL Martinique	Le schéma départemental des carrières définit les orientations et les objectifs à assurer une exploitation durable des gisements de matériaux avec un approvisionnement des filières utilisatrices, notamment le bâtiment et les travaux publics, dans des conditions économiques satisfaisantes.	Les thématiques du schéma des carrières sont éloignées du champ d'action du PO. Seul le transport de matériaux peut être lié à l'Ospé 3.2 relatif aux infrastructures de transports et à l'intermodalité. La mise en œuvre du PO pourrait ainsi faciliter les transferts de marchandises par une meilleure organisation des plans de transports.
Document stratégique de bassin maritime des Antilles	Antilles 2021	Ministère de la Mer - Direction de la Mer de la Martinique	Le document stratégique de bassin maritime a pour vocation de coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer ou sur le littoral. Il est composé de 10 fiches thématiques : coopération régionale maritime, environnement marin, formation aux métiers de la mer, mer et société, pêche et aquaculture, plaisance, croisière et activités nautiques, ports de commerce et réseaux maritimes, recherche et innovation, ressources marines et risques.	Ce document s'articule avec le PO FEDER-FSE+, en particulier via l'Ospé 1.1 du programme qui vise à améliorer les capacités de recherche et d'innovation. Sur le volet Recherche, une priorité sera notamment donnée à l'économie bleue. L'Ospé 2.2 est également cohérent avec ce document en soutenant le développement des projets d'énergie marine. L'Ospé 3.2 encourage le développement et le renforcement de la mobilité durable, notamment via le transport maritime. Enfin, l'Ospé 2.7 encourage la protection et la valorisation des milieux marins et des espèces.



Plan de gestion du Parc naturel marin de Martinique	2020-2035	Parc naturel marin de Martinique et OFB	<p>Le plan de gestion fixe des objectifs pour le Parc à 15 ans et identifie 8 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présence en mer pour la préservation du milieu marin - Des habitats et des espèces en bonne santé - Le bon état de l'eau et des sédiments - La mer, un espace de vie avec des activités et des pratiques diversifiées, organisées et compatibles avec les objectifs de préservation du milieu marin - Des femmes et des hommes mobilisés pour faire vivre le lien entre la terre et la mer - Une culture maritime vivante au sein du bassin caribéen - Une gouvernance qui développe et incarne une ambition forte pour la mer <p>La mer nourricière, par l'utilisation durable des ressources, garante de la pérennité des activités</p>	Le plan de gestion du Parc naturel marin est cohérent avec le PO FEDER-FSE+. L'Ospé 2.7 est en particulier consacré à l'amélioration de la biodiversité, en favorisant notamment la protection, la gestion durable et la valorisation des milieux marins. L'Ospé 2.5 vise par ailleurs à la prise de mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau, notamment à travers des actions en vue de l'amélioration de qualité des eaux portuaires, des zones de plaisance et de baignade ou des actions en matière de collecte et traitement des eaux usées. Enfin l'Ospé « Culture, Tourisme, Patrimoine » vise à promouvoir un développement touristique durable, à favoriser la protection et le développement du patrimoine naturel et à assurer la réhabilitation et la préservation du patrimoine culturel martiniquais.
Thématique Continuités écologiques				
Schéma régional de de cohérence écologique (SRCE) (volet du SAR)	2012 <i>En cours d'actualisation (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique)</i>	CTM et DEAL Martinique	Le SRCE a pour objectif de décliner au plan régional les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et de préparer leur mise en œuvre concrète à travers les documents de planification intercommunaux (notamment les SCoT) et communaux (Plans Locaux d'Urbanisme).	Par sa nature même, le PO peut avoir des incidences sur la Trame Verte et Bleue, en particulier via la mise en place d'infrastructures d'envergure. Toutefois, les actions soutenues dans le cadre des Ospé 2.7 « Biodiversité et infrastructures », 2.5 « Gestion de l'eau » et 2.6 « Économie circulaire »
Thématique Risques Naturels et Technologiques				
Plan séisme Antilles Horizon 2020	Antilles françaises 2016-2020	Ministère de la Transition écologique Ministère des Outre-mer	Depuis son lancement en 2007, le « Plan Séisme Antilles » porte sur l'information, la sensibilisation et la formation du public, sur la mise en œuvre d'outils de gestion de crise et sur la réalisation de travaux renforcement ou de reconstruction des bâtiments publics.	Le Plan séisme Antilles s'articule avec le PO FEDER-FSE+ en particulier via son Ospé 2.4 qui prévoit entre autres un soutien à des actions de prévention et de gestion des risques naturels non climatiques (dont les tremblements de terre) qui comprennent les campagnes de sensibilisation.



2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

Thématique Ressources en eau				
Plan Eau DOM	DOM 2016	Ministères de l'Environnement et des Outre-mer	Le « plan eau DOM » accompagne les collectivités d'Outre-mer dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment par un renforcement de leurs capacités techniques et financières.	L'Ospé 2.5 prévoit se soutenir la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine (infrastructure d'extraction, de traitement, de stockage et de distribution, mesures pour une utilisation rationnelle, approvisionnement en eau potable).
Document stratégique pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Martinique	2016 - 2021	Préfecture de la Martinique	La déclinaison du Plan Eau DOM en Martinique s'articule autour de 3 grandes orientations stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement - Renforcer les capacités techniques et financières pour assurer la qualité et la soutenabilité des services de production, de distribution de l'eau potable et de traitement des effluents - Redéfinir les priorités techniques en améliorant les services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement 	Le PO est cohérent avec ce document stratégique, en particulier à travers l'Ospé 2.5 qui vise à prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau. Le PO s'engage en effet à soutenir des actions pour renforcer la gouvernance en matière de gestion de l'eau. Il vise également à l'amélioration de l'assainissement, notamment en finançant la réhabilitation et la construction d'infrastructures publiques de collecte et de traitement des eaux usées. La réhabilitation de dispositifs individuels d'assainissement ou encore les filières de gestion des sous-produits de traitement des eaux usées.
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	2016-2021	Comité de bassin de la Martinique, Préfecture de la Martinique	Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux pour une période de 6 ans. Il intègre les objectifs environnementaux introduits DCE (Directive Cadre sur l'Eau) adoptée le 23 octobre 2000.	Le PO devrait permettre de relayer les objectifs du SDAGE, en particulier sur les volets gestion des pollutions aquatiques et préservation des milieux : l'Ospé 2.5 du PO est consacré à la gestion de l'eau. La lutte contre les pollutions est par ailleurs prise en compte dans l'Ospé 2.6 (gestion des déchets) et plus largement dans l'Ospé 2.7 (préservation des espaces naturels et protection de la nature et de la biodiversité). Les démarches d'anticipation du risque inondation prévues sont cohérentes avec les mesures d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques liés au climat (dont les inondations) prévues par l'Ospé 2.4. Une attention particulière devra être portée lors de la mise en œuvre de grands projets de construction d'infrastructures (aéroports, ports, infrastructures pour les énergies renouvelables etc.) qui peuvent perturber fortement les milieux littoraux et en entraîner une dégradation de la qualité des eaux (Ospé 2.3 et 3.2).
Thématique Qualité de l'air				
Plan de Protection de l'Atmosphère de Martinique (PPA)	2014	DEAL	Le PPA est un plan d'actions arrêté par la préfecture le 21 août 2014. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes.	Le PO FEDER-FSE+ a peu d'interférence avec le PPA mais reste cohérent avec ses objectifs en matière de transports en encourageant le développement de la mobilité durable via son Ospé 3.3, par exemple à travers des actions relatives au développement de transports en commun urbains propres. Le développement des énergies renouvelables (2.2) va également dans ce sens.



Thématique Énergie					
Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)	2013 <i>En cours d'actualisation (PADDMA - Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique)</i>	DEAL, CTM	<p>Le SRCAE constitue le cadre de cohérence des politiques territoriales menées par les acteurs publics, notamment dans les domaines de l'énergie et du climat mais aussi plus généralement en matière d'aménagement du territoire. Ses orientations doivent permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'atténuer les effets du changement climatique - D'adapter le territoire au changement climatique - De prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets - De définir par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable, et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétiques 	En matière de transports , il est prévu dans le PO de favoriser le développement de transports urbains propres via les Ospé 2.8 et 3.3. L'Ospé 2.1 offre un soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logements existant ainsi que des infrastructures publiques. En matière de changement climatique , le PO prévoit toute une série de mesures d'adaptation et de prévention, y compris des campagnes de sensibilisation, via l'Ospé 2.4. De plus, les actions de recherche et développement au sens large prévues par l'Ospé 1.1 peuvent en particulier cibler l'adaptation au changement climatique. Enfin, concernant la thématique « énergies renouvelables et systèmes électriques », le PO FEDER-FSE+ soutient le développement des énergies renouvelables via l'Ospé 2.2 ainsi que le déploiement de systèmes intelligents de distribution d'énergie via l'Ospé 2.3.	
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Martinique (PPE)	2019-2023	DEAL	<p>La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été introduite par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. La Martinique fait l'objet d'une programmation propre à son territoire.</p> <p>Pour les territoires d'Outre-mer, la loi fixe des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 - Autonomie énergétique à l'horizon 2030 	Dans la continuité du SRCAE, la PPE est elle aussi très liée à l'OS 2 du PO FEDER-FSE+ plus particulièrement les objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3 (développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité et mise en place de systèmes intelligents de distribution d'énergie basse et moyenne tension).	
Santé humaine et nuisances					
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPDGM)	2019	CTM	<p>Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique a été adopté le 26 novembre 2019. Il fixe des objectifs ambitieux de réduction de la production de déchets et d'amélioration de leur valorisation –notamment énergétique-. Il prévoit également la création de nouvelles installations de traitement des déchets. Les actions du PPDGM sont notamment basées sur le développement de la réduction des déchets du BTP, la prévention des biodéchets ou encore le recours au réemploi et à la réparation.</p>	<p>Le PO s'inscrit dans les objectifs du PPDGM à travers la promotion de l'économie circulaire prévue par l'Ospé 2.6.</p> <p>De plus, l'Ospé 2.6 participe aux objectifs de réduction des déchets du PPDGM en soutenant une utilisation plus rationnelle des ressources dans les PME martiniquaises.</p>	



2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE+ ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

Projet régional de Santé Martinique (PRS)	2018-2022		Le Projet Régional de Santé 2 ^{ème} génération (PRS2) a pour objectifs, d'une part de déterminer les priorités de la politique de santé en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et, d'autre part, de répondre aux attentes et aux besoins spécifiques de la population martiniquaise.	L'Ospé 4.4 du FEDER répond de façon transversale à l'amélioration des prises en charge des patients et à l'organisation d'un maillage territorial garantissant une égalité d'accès à l'offre de santé . L'Ospé 4.5 contribue tout particulièrement à l'objectif d'anticipation des effets du vieillissement via un soutien au développement des EPHAD. L'Ospé 4.9 du FSE+ est cohérent avec l'objectif d'agir sur les difficultés d'accès aux soins et de prévention des populations vulnérables . Plus indirectement, d'autres Ospé contribuent à améliorer l'état de santé de la population via des actions bénéfiques à la qualité de l'air (réduction des GES, développement des transports urbains propres) et des actions bénéfiques à la qualité de l'eau (infrastructures d'assainissement dans l'Ospé 2.5)
Plan chlordécone IV	Antilles 2021-2027	Ministère des solidarités et de la santé	Le nouveau plan chlordécone IV 2021-2027 comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population. Trois stratégies transversales portent sur : <ul style="list-style-type: none">- La « communication » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics et mieux informer la population- La « recherche » pour renforcer les connaissances et les mettre en application- La « formation et éducation » pour former dès le plus jeune âge et les professionnels Trois stratégies thématiques pour répondre aux grands enjeux : <ul style="list-style-type: none">- De « santé – environnement – alimentation » (protection de la santé, de l'environnement, alimentation locale saine et durable)- De « santé – travail » (pour les assurés, les médecins et les entreprises)- « socio-économique » (accompagnement des professionnels impactés)	Le PO FEDER-FSE+ s'articule avec la Plan chlordécone IV, notamment à travers son Ospé 2.7 consacré entre autres à la réduction de la pollution. L'Ospé 2.7 prévoit notamment le financement d'actions de surveillance, d'études, d'investissements ainsi que l'animation et la coordination de projets en faveur de la diminution de la pollution, y compris la décontamination à la chlordécone. De plus, l'Ospé 1.1 vise à renforcer le socle de recherche et d'innovation pour stimuler les activités de RDI collaborative au bénéfice du territoire martiniquais, et répond ainsi à la stratégie transversale de « recherche » du Plan chlordécone IV. Enfin, l'Ospé 4.4 en cherchant à garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé participe également aux orientations stratégiques du Plan en lien avec la santé.



Thématiques transversales				
Schéma Territorial de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII) de Martinique	2017 - ?	CTM	Conformément à l'article L.4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité doit adopter un schéma qui définisse les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.	L'Ospé 1.3 est dédié au soutien aux entreprises locales. Il est orienté principalement sur l'internationalisation et l'innovation. L'Ospé 5.1 vise à développer des zones d'activités ou créer des espaces mutualisés pour les activités économiques, de redynamiser des centres bourgs (densification, modernisation, développement de voies douces...). Il prévoit également d'assurer la réhabilitation et la préservation du patrimoine culturel et naturel martiniquais.
Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique (SAR)	1998 (révisé en 2005) <i>En cours d'actualisation (PADDMA - Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique)</i>	Région Martinique	Le SAR est un schéma d'aménagement régional qui fixe les grandes orientations de la politique d'aménagement en déterminant les espaces à protéger, à mettre en valeur et à réserver en vue du développement urbain et économique. Les documents d'urbanisme doivent se conformer au SAR.	L'Ospé 5.1 vise à développer des zones d'activités pour les PME et à réhabiliter les espaces publics. Il prévoit également d'assurer la protection, le développement et la promotion du patrimoine culturel et naturel martiniquais.



3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION

L'état initial est structuré autour de 10 dimensions environnementales qui doivent rendre compte de tous les aspects et particularités du territoire concerné par le document évalué.

Pour répondre à l'exercice de l'évaluation, les principales données utilisées sont issues du Profil environnemental de la Martinique réalisé par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Martinique fin 2018 et du Diagnostic Territorial Stratégique de la Martinique de 2020. Des documents complémentaires ont également été mobilisés pour développer des points plus spécifiques. Les sources sont précisées dans le corps du document.

3.1.1 Tendances identifiées

Les espaces naturels Martiniquais sont extrêmement riches : l'île est un « hotspot » mondial de biodiversité (faune et flore, habitats et écosystèmes). Cette richesse est néanmoins très fragile : la biodiversité martiniquaise est sujette à un déclin important depuis plusieurs décennies en raison de multiples pressions (climatiques, anthropiques, démographiques, etc.).

Du fait de sa faible superficie, **les conflits entre développement des activités humaines et maintien de la biodiversité sont particulièrement préjudiciables en Martinique**, et ce pour un certain nombre d'espèces endémiques. **L'urbanisation et le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers** menacent particulièrement le littoral, mais ont des effets néfastes de manière générale. **Les rejets liés aux insuffisances des installations d'assainissement individuelles et collectives sont une source importante de pollution.** Certains risques naturels, notamment les glissements de terrains et les inondations, sont aggravés par un urbanisme non contrôlé qui voit des habitations précaires installées sur des zones à risque et donc particulièrement vulnérables. Le risque inondation est amplifié par l'artificialisation et l'imperméabilisation des bassins versants, la déforestation, les travaux sur les cours d'eau, ou encore le drainage et le remblai des zones humides. Cette urbanisation sauvage menace également la diversité de paysages naturels qui constituent une richesse du patrimoine martiniquais et un atout économique clé dans le secteur du tourisme.

L'agriculture intensive et l'industrie engendrent également des pressions non-négligeables. Les masses d'eau superficielles qui fournissent la majeure partie de la consommation d'eau des martiniquais sont très vulnérables aux rejets polluants qui altèrent la qualité de l'eau et sont soumises à des variations de débits selon la saison et les précipitations observées. Les eaux souterraines sont quant à elles encore mal connues et peu mobilisées. Leur exploitation est toutefois amenée à se renforcer. Les pressions sur les ressources en eau sont nombreuses : **la pollution par la chlordécone (insecticide aujourd'hui interdit utilisé entre 1972 et 1993) constitue, par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social majeur pour la Martinique.** Il n'existe pas à l'heure actuelle de moyen de traitement pour les eaux contaminées. Les rejets agricoles liés par exemple au lessivage des engrais causent diverses pollutions à l'azote, au phosphore... Les principales menaces proviennent de la dégradation de la qualité de l'eau, de l'introduction d'EEE, d'une urbanisation mal maîtrisée (artificialisation des sols, remblais, etc.), de la contamination par les déchets sauvages ou encore de l'érosion des sols et la sédimentation associée. Les sols du territoire sont également soumis à une forte pression du fait de ces multiples pollutions (boues d'épurations, produits phytosanitaires, métaux lourds, rejets industriels).



Le **système énergétique martiniquais est encore fortement dépendant des énergies fossiles**. Au début de l'année 2018, elles représentaient 93% de la production énergétique. La capacité de production d'énergie électrique a connu une nette augmentation ces dernières années. La hausse dans la capacité de production électrique est notamment liée au développement de la production d'énergie d'origine renouvelable, qui a été multipliée par 6 entre 2008 et 2016. Toutefois, les énergies renouvelables ne représentent en 2016 que 7% de la production électrique du territoire, ce qui reste faible face aux énergies fossiles. La consommation énergétique martiniquaise est principalement liée au transport et à la croissance de la demande électrique suite à la généralisation d'équipements énergivores dans les foyers martiniquais, notamment la climatisation et le chauffe-eau électrique. De plus, la majorité du parc de logement ayant été construits entre 1946 et 2005, la mauvaise isolation contribue à une consommation énergétique élevée. La Martinique est le DOM le plus dépendant énergétiquement, avec un taux de dépendance de 93,75%.

La qualité de l'air en Martinique est affectée par plusieurs tendances négatives : **Le trafic routier dense et l'étendue du parc automobile martiniquais contribuent fortement aux émissions de GES** et à la pollution atmosphérique notamment en particules fines. Ce phénomène est accentué par la fréquence élevée de déplacements pendulaires en direction de Fort-de-France, Le Lamentin ou Schoeler. Sept communes martiniquaises sont classées en zone sensible pour la qualité de l'air (Ducos, Fort-de-France, Lamentin, Rivière-Salée, Le Robert, Schoeler et Saint-Pierre). Celles-ci se définissent notamment par des dépassements de valeurs limites pour certains polluants (particules en suspension PM10 et dioxyde d'azote). Les principaux polluants en Martinique sont les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les monoxydes de carbone.

Le réchauffement climatique en Martinique se traduit par des impacts sur le niveau des mers et les événements météorologiques. L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et Météo France estiment en effet une hausse du niveau de la mer qui oscillerait entre 40 cm selon un scénario optimiste et 1 m dans un cas extrême. Le nombre de jours chauds, c'est-à-dire avec une température supérieure à 32°C, passerait quant à lui de 100 à 300 jours, au lieu de 30 à 60 jours actuellement. Globalement, les saisons sèches seraient « plus sèches » entre janvier et mars, et les saisons des pluies « plus arrosées » entre mai et avril. Des effets négatifs sont d'ores et déjà recensés : blanchiment des coraux, dégradation des mangroves par les événements météorologiques extrêmes plus fréquents, disparition des écosystèmes littoraux... Ces conséquences sur les milieux ont en retour des conséquences : dégradation des ressources naturelles, notamment halieutiques, dégradation générale de la biodiversité, sécheresses plus fréquentes dans certaines zones.

La **santé des habitants est menacée par un certain nombre de maladies qui tendent à être favorisées par la hausse des températures et les phénomènes météorologiques plus fréquent du fait du changement climatique**. L'intensification des activités agricoles, la hausse de la production de déchets ou encore l'insalubrité des logements sont autant de facteurs pouvant impacter négativement l'état de santé des martiniquais. Les médecins généralistes et spécialistes sont sensiblement moins nombreux qu'en métropole, ce qui a pour conséquence des délais d'attente particulièrement importants pour obtenir des rendez-vous. Les structures sanitaires sont par ailleurs concentrées dans les cœurs urbains. Le territoire cherche ainsi à améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médico-sociale.

Tableau 3 : Enjeux environnementaux issus de l'état initial de l'environnement

Dimensions environnementales	Enjeux
Patrimoine naturel : milieux naturels, faune et flore	Préservation, restauration et valorisation de la biodiversité locale avec des outils adaptés à chaque milieu naturel, avec une attention particulière portée aux espèces rares et/ou endémiques menacées
	Protection de l'intégrité et des fonctionnalités des habitats naturels les plus vulnérables (forêts, récifs coralliens, mangroves, herbiers), notamment face à l'artificialisation des sols
	Suivi rapproché et développement des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour mieux les combattre



	Renforcement et diffusion des connaissances sur l'état du patrimoine naturel, terrestre, aquatique et marin
	Maitrise de la fréquentation du public sur les sites sensibles pour limiter l'impact humain
Continuités écologiques	Préservation des différents éléments des continuités aquatiques (zones humides, cours d'eau, etc.)
	Maintien des espaces naturels et agricoles face à la pression foncière et à l'urbanisation (fragmentation des milieux naturels, destruction des ripisylves et boisements, et des haies en milieu agricole)
	Intégration des TVB dans les politiques publiques et dans les projets d'urbanisation et d'aménagement du territoire
Patrimoine paysager et bâti	Protection de la qualité des paysages remarquables du territoire, ainsi que des paysages ordinaires face au mitage et à l'étalement urbain
	Préservation du patrimoine paysager face à la surfréquentation des sites touristiques
	Préservation du patrimoine culturel et du patrimoine architectural urbain traditionnel
Risques naturels et technologiques	Limitation du risque inondation en favorisant la préservation des lits majeurs et les zones d'expansion des crues
	Intégration des risques naturels dans les documents de planification du territoire et dans les projets d'aménagement pour réduire la vulnérabilité des populations concernées
	Amélioration et diffusion des connaissances sur les risques naturels pour entretenir et développer une culture commune et partager sur cette thématique, et mieux anticiper et gérer ces risques
	Protection des installations, structures et activités (électricité, télécommunication, transport, etc.) soumises aux risques naturels
Ressources en eau	Développement de connaissances sur la ressource souterraine pour permettre son exploitation
	Réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants par tous les usagers du territoire, afin d'atteindre le bon état d'après la DCE
	Sensibilisation des acteurs du territoire aux économies d'eau
	Développement d'outils de préservation de la ressource en eau, sur le plan quantitatif et qualitatif
	Lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs
Qualité et occupation des sols	Préservation de la qualité agronomique des sols
	Développement de la lutte contre la pollution des sols, notamment par la chlordécone
	Maitrise de l'artificialisation des sols et de l'habitat diffus
	Maintien des terres agricoles à bonne valeur agronomique et/ou environnementale
Qualité de l'air	Réduction du trafic routier, responsable d'une grande part des émissions de polluants
	Développement des connaissances sur les pollutions générées par les sables et les sargasses afin de définir des moyens de prévention
	Renforcement de la sensibilisation de la population aux polluants atmosphériques et développement d'actions de prévention lors de pics de pollution
Santé humaine et nuisances	Poursuite des campagnes de sensibilisation pour développer le tri sélectif et un mode de consommation responsable
	Développement de filières locales de recyclage
	Gestion des risques sanitaires, en particulier liés à la chlordécone et aux sargasses
	Maintien d'un cadre de vie de qualité pour les populations : diminution des sources de nuisances et de pollutions pour la sécurité et la santé de chacun (pollutions agricoles et industrielles, émissions de gaz à effet de serre) et préservation de la qualité des milieux naturels impactés par l'urbanisation et l'assainissement collectif et individuel)
	Amélioration et diffusion des connaissances sur les impacts du changement climatique pour limiter la vulnérabilité du territoire



Climat et changement climatique	Atténuation du changement climatique par les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables ou la réduction des consommations d'énergie d'origine fossile
	Adaptation des pratiques et des usages aux effets du changement climatique sur l'environnement et l'activité économique
Énergie	Maitrise des consommations d'énergie via un changement de pratiques et usages (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de transports alternatifs moins polluants, etc.)
	Poursuite du développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique
	Réduction des émissions globales de GES, notamment dans le secteur des transports

3.1.2 Tendances évolutives des pressions identifiées

Le tableau suivant récapitule les principales pressions auxquels sont soumises les différentes thématiques décrites précédemment, ainsi que les tendances d'évolution.

Légende



Tendance à la hausse



Évolution stable



Tendance à la baisse



Pas de donnée disponible sur l'évolution

Principales pressions identifiées	Tendances évolutives	Principales thématiques environnementales concernées
Urbanisation et artificialisation des espaces	 Tendance au développement de l'habitat diffus et du mitage en zone rurale, pression anthropique croissante sur le littoral, aux dépens des espaces naturels (mangroves, forêts...)	Patrimoine naturel, continuités écologiques, ressources en eau, qualité et occupation des sols, patrimoine paysager et bâti
Développement d'espèces exotiques envahissantes	 Phénomène encore peu connu et peu maîtrisé aux Antilles (peu d'actions de lutte mises en place)	Patrimoine naturel
Pollution par la chlordécone	 Produit interdit et démarches entamées pour mieux la maîtriser mais reste un polluant persistant	Patrimoine naturel, ressources en eau, qualité et occupation des sols, santé humaine et nuisances
Pollution par les produits phytosanitaires	 Incertitude sur l'évolution des pratiques des exploitants agricoles	Patrimoine naturel, ressources en eau, qualité et occupation des sols, santé humaine et nuisances
Diffusion des algues sargasses	 Phénomène accru ces dernières années et encore peu connu	Qualité de l'air, santé humaine et nuisances
Rejets non traités (domestiques, industriels, issus de l'assainissement, etc.)	 Tendance à la diminution des rejets (car baisse démographique) mais difficultés de mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs	Patrimoine naturel, ressources en eau, santé humaine et nuisances
Décharges et dépôts sauvages	 Peu d'informations et de suivi de cette nuisance	Patrimoine naturel, ressources en eau, santé humaine et nuisances, patrimoine paysager et bâti
Émissions de GES issues du trafic routier	 Baisse démographique donc stabilisation voire diminution (?) attendue du parc automobile	Qualité de l'air, santé humaine et nuisances



Combustion d'énergies fossiles		Développement notable des énergies renouvelables sur le territoire	Énergie, qualité de l'air, santé humaine et nuisances
Événements climatiques extrêmes		Renforcement et augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, notamment des épisodes cycloniques	Patrimoine naturel, patrimoine paysager et bâti, climat et changement climatique
Variation des conditions des milieux		Tendance à l'accroissement des conséquences du réchauffement climatique sur les milieux naturels (hausse des températures, élévation du niveau de la mer...) provoquant leur déstabilisation	Patrimoine naturel, ressources en eau, santé humaine et nuisances, climat et changement climatique
Dérangement des espèces		Hausse de la fréquentation touristique et du phénomène d'urbanisation	Patrimoine naturel
Destruction des milieux		Baisse démographique mais phénomène d'urbanisation	Patrimoine naturel

ÉVOLUTION PROBABLE DU TERRITOIRE SI LE PO N'EST PAS MIS EN ŒUVRE

Conformément au second paragraphe de l'article R122-20 du code de l'environnement, le rapport environnemental doit décrire « *les perspectives de [l'évolution] probable [du territoire] si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre* ».

Cet exercice s'avère particulièrement difficile dans la mesure où d'autres programmes et politiques sont susceptibles d'intervenir dans le même temps et d'impacter l'environnement. De plus, les effets à moyen terme de la crise du COVID-19 restent difficiles à présager. Il s'agit ainsi principalement de prolonger les évolutions tendanciennes actuelles, en tentant d'y intégrer des éléments de contexte récents.

La Martinique tend à perdre des habitants mais est toujours la quatrième région la plus densément peuplée, avec une part de seniors en hausse. De plus, l'aménagement du territoire reste très hétérogène avec des secteurs particulièrement touchés par une urbanisation forte et peu maîtrisée. Ces constats laissent présager les dynamiques suivantes :

- Une pression anthropique importante sur les milieux naturels et les paysages ;
- Une insuffisance de services à la population, susceptible de générer des pollutions des milieux et des ressources.

Concernant la consommation énergétique en Martinique, rappelons tout d'abord que la grande majorité de l'électricité est produite à partir d'énergie fossile. De plus, selon l'ADEME, bien que la consommation énergétique de l'île se soit stabilisée au cours des dernières années, grâce aux actions d'efficacité énergétique engagées et à une baisse de la population, cette consommation reste élevée (3,78 MWh/hab/an).

D'après la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Martinique, selon des hypothèses démographiques et économiques fortes, la consommation augmenterait de 11 % d'ici 2030 (par rapport à la consommation de 2015) dans un scénario volontariste retenu, c'est à dire avec une accélération des actions de maîtrise de l'énergie. Cela suppose donc que des actions fortes de maîtrise de la consommation soient être menées afin de ne pas aller au-delà de cette augmentation prévisionnelle, et que le développement des énergies renouvelables se poursuive afin de répondre à la demande.

Sur le plan économique, le territoire observe une hausse de son nombre d'entreprises ainsi qu'une tendance à la baisse du chômage, bien que celui-ci reste supérieur à la métropole. Le tourisme et l'agriculture, deux secteurs clés pour la Martinique sont par ailleurs en mutation (perte de vitesse des certaines filières, émergence de nouvelles, etc.).



Ces tendances sont susceptibles de se poursuivre, avec un possible ralentissement lié à la crise du COVID-19, et pourraient causer les pressions suivantes :

- Destruction des habitats naturels, limitation des continuités écologiques, dérangement des espèces et dégradation des paysages liés à la consommation accrue d'espaces par les activités économiques et celles liées aux loisirs et au tourisme naturel ;
- Pollution des ressources en eau et en sol causée par l'activité agricole (phytosanitaires), bien que l'évolution des pratiques des exploitants agricoles reste incertaine.

Les évolutions prévisibles liées au changement climatique pourraient renforcer certaines menaces, avec des impacts sur les milieux naturels et les populations :

- Évènements climatiques extrêmes, notamment cycloniques, responsables de pressions sur les écosystèmes littoraux (dont les mangroves) et d'une mise en danger des populations ;
- Montée du niveau de la mer et hausse des températures contribuant à l'affaiblissement de certaines espèces, à la destruction des récifs coralliens et, plus largement, à l'érosion du littoral ;
- Modifications des régimes climatiques qui pourraient aggraver la saison sèche, limiter la disponibilité en eau et renforcer les risques de circulation de maladies.

Ces pressions sur les milieux naturels pourraient également affecter certaines activités économiques utilisant les ressources naturelles (agriculture, pêche, sylviculture, tourisme...).

3.1.3 Priorisation des enjeux environnementaux

L'analyse de l'état initial de l'environnement et le cadrage préalable avec l'autorité environnementale permettent de cibler les enjeux environnementaux du territoire, déclinés selon les dimensions environnementales retenues. Un croisement des enjeux identifiés dans l'évaluation environnementale avec chacun des objectifs spécifiques (Ospé) du PO permet de prioriser et de ne retenir que ceux susceptibles d'être effectivement concernés par la mise en œuvre du programme (tableau de croisement détaillé en Annexe 1). Seuls les enjeux dont la note finale est strictement supérieure à 3 sont retenus.

Tableau 4 : Degré de priorité des enjeux environnementaux

Dimensions environnementales	Enjeux	Degré de priorité
Patrimoine naturel	Préservation, restauration et valorisation de la biodiversité locale avec des outils adaptés à chaque milieu naturel, avec une attention particulière portée aux espèces rares et/ou endémiques menacées	14
	Protection de l'intégrité et des fonctionnalités des habitats naturels les plus vulnérables (forêts, récifs coralliens, mangroves, herbiers), notamment face à l'artificialisation des sols	14
	Suivi rapproché et développement des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour mieux les combattre	3
	Renforcement et diffusion des connaissances sur l'état du patrimoine naturel, terrestre, aquatique et marin	4
	Maîtrise de la fréquentation du public sur les sites sensibles pour limiter l'impact humain	7
Continuités écologiques	Préservation des différents éléments des continuités aquatiques (zones humides, cours d'eau, etc.)	10
	Maintien des espaces naturels et agricoles face à la pression foncière et à l'urbanisation (fragmentation des milieux naturels, destruction des ripisylves et boisements, et des haies en milieu agricole)	11



	Intégration des TVB dans les politiques publiques et dans les projets d'urbanisation et d'aménagement du territoire	10
Patrimoine paysager et bât	Protection de la qualité des paysages remarquables du territoire, ainsi que des paysages ordinaires face au mitage et à l'étalement urbain	6
	Préservation du patrimoine paysager face à la surfréquentation des sites touristiques	7
	Préservation du patrimoine culturel et du patrimoine architectural urbain traditionnel	5
Risques naturels et technologiques	Limitation du risque inondation en favorisant la préservation des lits majeurs et les zones d'expansion des crues	4
	Intégration des risques naturels dans les documents de planification du territoire et dans les projets d'aménagement pour réduire la vulnérabilité des populations concernées	4
	Amélioration et diffusion des connaissances sur les risques naturels pour entretenir et développer une culture commune et partager sur cette thématique, et mieux anticiper et gérer ces risques	3
	Protection des installations, structures et activités (électricité, télécommunication, transport, etc.) soumises aux risques naturels	6
Ressources en eau	Développement de connaissances sur la ressource souterraine pour permettre son exploitation	5
	Réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants par tous les usagers du territoire, afin d'atteindre le bon état d'après la DCE	3
	Sensibilisation des acteurs du territoire aux économies d'eau	2
	Développement d'outils de préservation de la ressource en eau, sur le plan quantitatif et qualitatif	6
	Lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs	6
Qualité et occupation des sols	Préservation de la qualité agronomique des sols	3
	Développement de la lutte contre la pollution des sols, notamment par la chlordécone	3
	Maîtrise de l'artificialisation des sols et de l'habitat diffus	8
	Maintien des terres agricoles à bonne valeur agronomique et/ou environnementale	3
Qualité de l'air	Réduction du trafic routier, responsable d'une grande part des émissions de polluants	10
	Développement des connaissances sur les pollutions générées par les sables et les sargasses afin de définir des moyens de prévention	3
	Renforcement de la sensibilisation de la population aux polluants atmosphériques et développement d'actions de prévention lors de pics de pollution	1
Santé humaine et nuisances	Poursuite des campagnes de sensibilisation pour développer le tri sélectif et un mode de consommation responsable	5
	Développement de filières locales de recyclage	9
	Gestion des risques sanitaires, en particulier liés à la chlordécone et aux sargasses	3
	Maintien d'un cadre de vie de qualité pour les populations : diminution des sources de nuisances et de pollutions pour la sécurité et la santé de chacun (pollutions agricoles et industrielles, émissions de gaz à effet de serre) et préservation de la qualité des milieux naturels impactés par l'urbanisation et l'assainissement collectif et individuel)	13
Climat et changement climatique	Amélioration et diffusion des connaissances sur les impacts du changement climatique pour limiter la vulnérabilité du territoire	4
	Atténuation du changement climatique par les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables ou la réduction des consommations d'énergie d'origine fossile	12



	Adaptation des pratiques et des usages aux effets du changement climatique sur l'environnement et l'activité économique	10
Énergie	Maitrise des consommations d'énergie via un changement de pratiques et usages (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de transports alternatifs moins polluants, etc.)	13
	Poursuite du développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique	11
	Réduction des émissions globales de GES, notamment dans le secteur des transports	16

Parmi les 37 enjeux environnementaux identifiés à l'échelle de la région, 10 sont donc écartés de l'analyse des incidences du fait du faible lien qu'ils ont avec les objectifs spécifiques du PO FEDER-FSE+.

Ces enjeux dépassent en effet le champ d'action et le cadre du FEDER-FSE+, qui est plus centré sur la compétitivité, la croissance économique et l'inclusion sociale. Ces enjeux écartés sont liés à des questions agricoles (usage des pesticides et des fertilisants, qualité agronomique des sols, lutte contre la pollution des sols) – thématiques plutôt couvertes par le FEADER – à la connaissance des milieux naturels et l'intégration des risques naturels.



4 EXPOSÉ DES MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS DU PO FEDER-FSE+ ONT ÉTÉ RETENUES

4.1 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR LE PO FEDER-FSE+

L'ENVIRONNEMENT BIEN PRIS EN COMPTE DE MANIÈRE GÉNÉRALE

Bien que le FEDER et le FSE+ soient des fonds ciblés sur le développement économique et social des territoires, la Martinique affiche dans ce nouveau PO une stratégie qui tient plutôt bien compte des aspects environnementaux. Le territoire souhaite tendre vers un nouveau modèle de développement où les entreprises pourront pleinement jouer leur rôle dans la domiciliation de la production sur place et en soutenant les démarches vertueuses dans toutes les filières (agro-transformation, économie bleue, etc.).

Ce modèle de développement pourra être atteint, sous réserve de trouver un développement équilibré dans plusieurs axes, dont certains mis en lumière par la crise de la COVID-19 : importance de la recherche et de l'innovation, création locale de valeur ajoutée durable, développement de compétences, ouverture à l'international, meilleure répartition des revenus.

Tableau 5 - Principales orientations des axes prioritaires du PO FEDER-FSE+ de Martinique

Priorités	Principales orientations des priorités du PO				
	Compétitivité des entreprises	Croissance économique	Formation, emploi	Cadre de vie, services	Environnement
1 - Une Martinique plus intelligente	x	x			
2 - Une Martinique Numérique	x			x	
3 - Une Martinique Durable	x	x			x
4 - Une Martinique à la mobilité multimodale	x	x		x	x
5 - Une Martinique connectée	x	x			
6 - Une Martinique Performante FEDER			x	x	
7 - Une Martinique Performante FSE			x	x	
8 - Une Martinique Inclusive FEDER			x	x	
Une Martinique Inclusive FSE+			x	x	
10 - Une Martinique aménagée					x

Dans la déclinaison des priorités, on note également un effort sur l'intégration des enjeux environnementaux, bien qu'il soit plus ou moins marqué selon les priorités :

- **La priorité 1** est exclusivement tournée vers la compétitivité des entreprises. Malgré tout :
 - le diagnostic des besoins fait mention des problèmes environnementaux,



- les actions qui seront financées seront celles répondant « *aux défis climatiques, environnementaux et énergétiques de la Martinique et privilégiant la transformation agroalimentaire et halieutique, le développement énergétique, la gestion des risques et des crises, l'économie bleue, l'économie circulaire/la gestion des déchets, la protection et la valorisation de la biodiversité* ».
- La **priorité 3** vise spécifiquement le soutien des actions pour la préservation de l'environnement au sens large (priorité liée à l'OS 2) : qualité de l'eau, gestion des déchets, transports propres, préservation de la biodiversité, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables. On note d'ailleurs un effort financier sur cette priorité, sur laquelle 46% du budget FEDER (hors allocations spéciales RUP) seront mobilisés.
- La **priorité 4** est dédiée à la mobilité urbaine, en ciblant un objectif de neutralité carbone. Les domaines d'interventions prévus ciblent spécifiquement une baisse des émissions de GES.
- La **priorité 5** est dédiée à la mobilité durable et intermodale et intègre donc une dimension de développement durable (réduction de l'utilisation de la voiture, amélioration des connexions et des trajets, etc.). Cependant, cet axe cible potentiellement des actions de grande ampleur, comme l'extension de l'aéroport et la modernisation des ports, qui devront donc être étudiées attentivement.
- La **priorité 7** et une partie de la **priorité 6** ciblent l'élévation et l'adaptation du niveau de compétences de la population et l'inclusion des populations les plus vulnérables grâce à la formation, à l'emploi et via un soutien matériel. Ces actions, en partie immatérielles, concernent principalement la formation au sens large et n'ont qu'un lien assez éloigné avec les dimensions environnementales, bien que certaines infrastructures pourraient concourir à de l'artificialisation des sols, d'éventuelles pollutions. L'objectif « Culture, tourisme, patrimoine » de la priorité 5 est néanmoins intéressante pour la préservation de l'environnement, protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme.
- Les **priorités 8 et 9** concernent l'amélioration de l'accès de la population aux services de santé et aux soins. Cet axe n'a également qu'un lien faible avec l'environnement.
- La **priorité 10** porte sur le développement intégré du territoire, à travers le patrimoine naturel et culturel. Les dimensions environnementales sont plus particulièrement intégrées à travers un domaine d'intervention pour la protection, le développement et la promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme.

UNE INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QUI POURRAIT ALLER PLUS LOIN

Malgré une volonté affichée d'intégrer de manière transversale les dimensions environnementales dans la stratégie d'intervention du PO et l'effort fait pour mentionner certains enjeux environnementaux dans la description des objectifs spécifiques, l'intégration de l'environnement pourrait être renforcée. Sur les 29 Ospé du PO, seul 9 mentionnent explicitement des thématiques environnementales, principalement à travers la priorité 2. Si les enjeux environnementaux sont bien identifiés dans la stratégie du PO (section 1), on les retrouve en revanche peu ou pas dans la description des objectifs spécifiques (section 2). Certaines actions envisagées auraient un impact potentiellement négatif sur l'environnement, par exemple dans le cadre des Ospé 3.2 et l'Ospé 4.2. Par ailleurs, si la description de certains Ospé identifie bien certains enjeux environnementaux à prendre en compte, les descriptions restent générales.

De manière générale, le PO aurait gagné à mieux encadrer les effets probables de sa mise en œuvre sur certaines dimensions environnementales, par exemple à travers un cadre ou des principes directeurs de sélection des opérations (intégration paysagère, respect des trames vertes et bleues, etc.).



4.2 PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DANS L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Un processus itératif d'évaluation environnementale a été mis en œuvre afin d'accompagner au mieux la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du programme. Il n'a pas toujours été possible de faire autant d'échanges que souhaité, compte tenu de la transmission tardive d'une version complète du PO et les nombreux changements ayant été apportés au PO.

Ce travail a été complété par la transmission d'une note d'analyse préalable visant à rappeler les conclusions et recommandations de l'évaluation du PO de 14-20, les enjeux environnementaux martiniquais à prendre en compte dans la rédaction du PO, et ainsi émettre quelques recommandations générales à intégrer dans le PO, dès les premières phases de son élaboration.



5 ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PO FEDER-FSE+ SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 LES INCIDENCES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PO FEDER-FSE+ SUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉALABLES NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE L'ANALYSE

Plusieurs remarques préalables permettent de saisir le niveau stratégique de l'analyse menée dans ce chapitre :

- Les enjeux environnementaux présentés sont ceux sélectionnés dans le chapitre « Priorisation des enjeux environnementaux », pour lesquels un lien notable avec le PO a été mis en évidence ;
- Certains objectifs spécifiques comportent des types d'actions très différents pouvant avoir des incidences variées. Seules les incidences les plus négatives ont été considérées, l'objectif du travail d'ESE étant d'identifier les incidences négatives pour mieux les anticiper et les encadrer.
- L'analyse est réalisée à une échelle stratégique en raison de la nature du PO. Son objectif est de soutenir la croissance et la compétitivité des secteurs économiques. Il peut ainsi engendrer plusieurs impacts sur l'environnement. L'analyse est proportionnée cette échelle stratégique.
 - Certains objectifs spécifiques prévoient des actions pouvant impliquer la construction d'infrastructures. Celles-ci seront néanmoins majoritairement construites en continuité du bâti existant et à proximité des populations. L'impact sur l'environnement peut être dans ce cas considéré comme très faible et ne sera pas relevé spécifiquement.
 - De plus, seules les incidences négatives les plus significatives vis-à-vis des actions possibles ont été relevées. Ainsi, les impacts sur les pollutions de l'eau et des sols, par exemple, ne seront pas systématiquement indiqués, car relèvent d'un niveau très opérationnel en phases travaux. Ces impacts pourront néanmoins être relevés dans le cadre d'infrastructures de plus grande ampleur au cas par cas.

Par ailleurs, certains OSpé du programme ne font pas l'objet d'une analyse car leur lien avec les enjeux environnementaux est fortement indirect, voire inexistant. C'est le cas des objectifs spécifiques du FSE+ (F, G, A, H, K, L, M), qui visent notamment à l'amélioration de la formation des acteurs et à la consolidation de leurs compétences. Ces actions pourraient avoir un effet indirect positif sur les dimensions environnementales (meilleures connaissances et appropriation des problématiques environnementales, meilleures dispositions pour les préserver, etc.) et sur l'amélioration du cadre de vie. Cependant, le contenu de ces formations n'est pas détaillé et l'analyse précise des incidences est difficile.

APERÇU GÉNÉRAL DES INCIDENCES DES TYPES D'OPÉRATION SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des incidences des types d'opération sur l'environnement se base sur une matrice. Celle-ci permet une lecture facilitée de l'ensemble des effets de la mise en œuvre du PO tout en conservant un niveau de détail suffisant. La matrice est présentée en annexe 2.

La nomenclature utilisée est rappelée ci-dessous :



Tableau 6 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO

Incidence probable directement positive pour l'enjeu concerné	Les principales incidences sont directement positives pour l'enjeu concerné
Incidence probable indirectement positive pour l'enjeu concerné	Les principales incidences sont positives indirectement ou via une dynamique de gouvernance et/ou de formation ou sensibilisation
Incidence probable négative maîtrisée pour l'enjeu concerné	Les principales incidences peuvent être négatives à court terme mais anticipées et maîtrisées par la mise en place de mesures spécifiques (critères de sélection des opérations, conditions d'éligibilité spécifiques à l'environnement), qui les rendent neutres ou positives à moyen terme
Incidence probable directement négative pour l'enjeu concerné	Les principales incidences sont négatives pour l'enjeu concerné
Sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	Les incidences sont neutres ou il n'y a pas de lien avec l'enjeu concerné

5.1.1 Synthèse des incidences positives par dimension environnementale

Dimension	Incidences positive
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> - De manière indirecte, à travers le soutien à des projets de recherche, développement et innovation (Ospé1.1) qui devraient permettre d'approfondir les connaissances autour du patrimoine naturel et de mettre en place des actions de sensibilisation et de vulgarisation. Des formations permettant d'intégrer des pratiques plus durables et de sensibiliser le monde professionnel sont également prévues (Ospé E FSE+). - Indirectement également, via l'amélioration du traitement des déchets et le développement des consommations responsables (Ospé 2.6) et l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau et de sa qualité (Ospé 2.5). - De manière plus directe, à travers l'Ospé 2.7, qui cible des actions permettant de mieux protéger, gérer et valoriser les milieux et les espèces. - Directement à travers l'Ospé « Culture, tourisme, patrimoine, ... » qui prévoit de soutenir des actions de promotion locale, régionale, nationale et internationale de la biodiversité ainsi que des actions de protection du patrimoine naturel. <p>Le PO pourrait contribuer indirectement à la maîtrise de fréquentation du public sur les sites sensibles à travers les Ospé 5.1 et 5.2 qui visent à rééquilibrer les pôles d'attraction touristique et promeut les formes d'écotourisme. Une vigilance devra toutefois être portée à cet Ospé pour garantir une valorisation touristique et une fréquentation raisonnées des espaces naturels sensibles.</p>
Continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Directement, à travers l'Ospé 2.7 qui prévoit de protéger les milieux naturels et la mise en place d'infrastructures vertes, et à travers l'Ospé 2.5 qui prévoit des actions de rétablissement des continuités écologiques aquatiques. - L'Ospé « Culture, tourisme, et patrimoine » prévoit de soutenir le développement d'un tourisme durable, l'aménagement des bords de mer et des rivières, la requalification des plages, le développement de l'éco-tourisme. Cet angle d'approche pourrait favoriser la préservation des différents éléments de continuités aquatiques. - De manière indirecte, à travers des actions de recherche visant la diversification des sources d'approvisionnement en eau potable, permettant de limiter la pression sur la ressource (Ospé 2.5) - Plus indirectement, via des actions de recherche, développement et innovation (Ospé 1.1 et E) qui pourront contribuer à mieux connaître, mieux former et sensibiliser à l'importance de la préservation et la restauration des continuités écologiques. <p>L'intégration des TVB dans les politiques publiques et les projets d'urbanisation/aménagement du territoire pourra être favorisée à travers l'objectif de gestion durable de l'eau et d'amélioration de la biodiversité même si ces objectifs ne le précisent pas directement à ce stade.</p>
Patrimoine paysager et bâtiments	<p>Seul l'Ospé « Culture, tourisme, patrimoine » intègre directement cette dimension, à travers des actions visant à préserver le patrimoine culturel et architectural et en soutenant des opérations de protection et de promotion des sites touristiques favorisant l'écotourisme.</p>



	L'Ospé 2.7 pourra indirectement avoir un impact positif sur la préservation du patrimoine culturel martiniquais, grâce au soutien à des études sur la pharmacopée caribéenne, de validation scientifique des propriétés médicinales des plantes caribéennes et de labélisation.
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif spécifique 2.4 prévoit un ensemble d'actions associées à cette thématique : les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile contre les risques naturels et de gestion des catastrophes. - L'objectif spécifique 4.2 prévoit de soutenir des opérations visant à réduire la vulnérabilité sismique des bâtiments et assurer le confortement parasismique ; - L'objectif spécifique 2.5 sur la gestion durable de l'eau peut avoir une incidence directement positive sur l'enjeu de lutte contre le risque inondation, grâce à des actions limitant l'artificialisation des sols en amont des cours d'eau et le long du littoral ; - Les projets innovants financés au titre de l'objectif 1.1 peuvent par ailleurs contribuer indirectement à l'enjeu d'amélioration des connaissances sur les risques (« projets [...] pour répondre aux défis climatiques, environnementaux et énergétiques de la Martinique » «projets privilégiant la gestion des risques et des crises »)
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif spécifique 1.1 peut soutenir des projets de recherche pour trouver des ressources alternatives, notamment les ressources souterraines, et ainsi contribuer à la préservation quantitative des ressources superficielles. - L'objectif spécifique 2.4, à travers son action de renforcement des compétences liées au risque sanitaire, peut contribuer à l'enjeu de lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement. L'Ospé 2.4 prévoit également des travaux de limitation de l'imperméabilisation des sols, permettant ainsi de recharger les nappes et de mieux préserver la ressource souterraine. - L'objectif spécifique 2.5 a un effet directement positif sur les trois enjeux liés à la ressource en eau : préservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eaux superficielles ; lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement non collectifs ; développement de connaissances sur la ressource souterraine. - Enfin, l'objectif spécifique 2.7, à travers le soutien à des « études et des investissements pour la diminution de la pollution et le développement d'infrastructures vertes », devrait avoir une incidence positive sur la qualité de l'eau.
Qualité et occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif spécifique 2.4 relatif à la prévention des catastrophes naturelles pourrait avoir un effet indirectement positif sur l'occupation des sols, en limitant leur urbanisation sur certaines zones naturelles identifiées comme vulnérables. - L'Ospé 2.7 prévoit le développement des infrastructures vertes en milieu urbain, qui présentent l'avantage de limiter l'utilisation et l'imperméabilisation des sols - L'Ospé « Culture, tourisme, patrimoine... » doit soutenir des actions de protection du patrimoine naturel, ce qui pourrait donc empêcher également l'artificialisation du sol
Qualité de l'air	<p>Plusieurs objectifs spécifiques permettent, de garantir une bonne qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De manière directe, en contribuant à la limitation des émissions de CO₂ : l'objectif spécifique 2.8 lié à la mobilité durable permet de réduire les déplacements individuels en améliorant la desserte en transports en communs, notamment les transports propres et l'Ospé 5.1/5.2 prévoit le développement de pistes cyclables, de voies piétonnes, de voies de mobilités douces et d'espaces verts. Les infrastructures vertes prévues par l'Ospé 2.7 peuvent assurer un captage de carbone atmosphérique. - Les objectifs spécifiques comprenant des actions liées à la gestion des algues sargasses (2.4, 2.6, 2.7), dont la décomposition à l'air libre libère des gaz tels l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac, peuvent donc contribuer indirectement à améliorer la qualité de l'air (sans cibler spécifiquement la réduction du trafic routier). - De manière indirecte, en soutenant le développement des services numériques et de la connectivité du territoire (Ospé 1.2 et 1.5), ainsi qu'en permettant un meilleur maillage territorial des infrastructures de santé, qui permettront de limiter ou de réduire les déplacements individuels.
Santé humaine et nuisance	<p>Plusieurs objectifs spécifiques permettent de maintenir un cadre de vie de qualité pour les populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En particulier les Ospé 2.1, 2.2, et 2.3 relatifs à l'énergie : mesures d'économie d'énergie, développement de la part d'énergie renouvelables. - En améliorant la desserte en transports en communs et en favorisant les modes alternatifs de déplacement et les transports propres (Ospé 3.3, 5.1 et 5.2).



	<ul style="list-style-type: none"> - En diminuant la pollution (notamment liée à la chlordécone) et en aménageant des infrastructures vertes en milieu urbain (Ospé 2.7) ; - Plus indirectement, l'Ospé 2.5 contribue au cadre de vie en garantissant un accès à une eau de qualité conforme via une amélioration de la qualité des eaux distribuées et une meilleure gestion des eaux usées qui préserve la ressource et les milieux récepteurs. - L'Ospé 2.6 (amélioration du traitement des déchets : investissements pour la gestion logistique des déchets commerciaux, industriels ou dangereux) aura lui aussi une incidence positive indirecte. - L'Opes 2.4 prévoit par ailleurs de soutenir des études et conseil pour la réalisation des travaux de mise aux normes face au risque sismique et au risque d'inondation, sécurisant ainsi la population martiniquaise. <p>L'enjeu de poursuite des campagnes de sensibilisation pour développer le tri sélectif et un mode de consommation responsable sera impacté positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indirectement à travers l'Ospé 1.3, qui prévoit d'apporter un appui à la restructuration des entreprises touristiques en mettant en œuvre des outils soutenant les activités de restauration et d'hébergements durables ; - L'enjeu de développement des filières locales de recyclage sera impacté directement par le soutien aux projets innovants notamment pour la gestion des déchets (Ospé 1.1) et le soutien à la création et développement d'entreprises du futur (Ospé 1.3). L'Ospé 2.2, relatif aux mesures énergétiques (développement d'infrastructures et travaux immatériels associés à la valorisation de la biomasse), contribuera également au développement de ces filières. Enfin, l'Ospé 2.6 vise directement cet enjeu à travers ses actions : travaux de construction, rénovation, modernisation de déchetterie, investissements pour des tiers-lieux mobiles...
<p>Climat et changement climatique</p>	<p>L'Ospé 1.1 cible des projets de recherche innovants répondant aux défis climatiques et environnementaux de la Martinique. En complément, l'Ospé 2.4 prévoit des actions de communication et sensibilisation aux risques climatiques.</p> <p>Plusieurs objectifs spécifiques prévoient des actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Ospé relatifs à l'énergie soutiennent la limitation des consommations, le développement des énergies renouvelables et le développement des systèmes de réseaux et stockage d'énergie renouvelables. - L'Ospé 2.8 sur la mobilité durable vise à limiter les émissions de GES en améliorant l'offre de transport en commun et développant les transports propres. - L'Ospé 2.6 propose de moderniser et améliorer le traitement des déchets (activité potentiellement fortement émettrice de GES). - De manière plus indirecte, d'autres objectifs du PO pourront également contribuer à atténuer les émissions dont l'Ospé 1.3 qui prévoit un soutien particulier aux activités de restauration durable. <p>Il est par ailleurs également nécessaire de s'adapter au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la RDI (Ospé 1.1) est orienté vers les problématiques de changement climatique et les projets en lien avec des solutions d'adaptation pourront être prioritaires. - L'objectif spécifique 2.4 est dédié accroître la résilience du territoire au changement climatique. - L'Ospé 2.7 prévoit le développement d'infrastructures vertes en milieu urbain, qui offrent, entre autre, une fonction d'adaptation au changement climatique : séquestration du carbone, atténuation de l'effet d'îlot thermique urbain, capacité de rétention de l'eau en cas d'augmentation des débits des cours d'eau, etc. - Plus indirectement, l'Ospé 1.3 pourra avoir un effet indirect positif en soutenant des entreprises innovantes faisant preuve d'adaptation, comme l'Ospé 4.4 du FSE+. - Enfin, certaines actions relevant de la gestion durable de l'eau (Ospé 2.5) relèvent d'une forme d'adaptation au changement climatique. La recherche de nouvelles ressources pour limiter la pression sur les ressources superficielles est notamment pertinente vis-à-vis des périodes de sécheresse qui tendent à devenir plus intenses et plus fréquentes.
<p>Énergie</p>	<p>La thématique de l'énergie a une place importante dans ce PO.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la RDI (Ospé 1.1), qui mentionne les projets de développement énergétique, pourrait permettre de trouver des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique et développer la part de renouvelable ; - Trois objectifs spécifiques sont dédiés à cette dimension environnementale :



	<ul style="list-style-type: none"> • L'Ospé 2.1 dédié aux mesures d'économie d'énergie intègre directement l'enjeu d'efficacité énergétique. • Le développement des énergies renouvelables (Ospé 2.2) aura une incidence positive sur la réduction de la dépendance énergétique et sur la diminution des émissions. • Le développement des systèmes de réseaux et de stockage (Ospé 2.3) permettra directement de déployer les énergies renouvelables en développant le réseau électrique pour le raccordement des énergies renouvelables sur les lieux de gisement ; cela permettra également donc indirectement de diminuer les émissions de GES. - Dans le domaine de la mobilité, l'objectif spécifique 2.8 aura un impact direct sur la maîtrise des consommations via un changement de pratique. Les Ospé 5.1 et 5.2 prévoient le développement de pistes cyclables, de voies piétonnes, et de voies de mobilités douces, qui devraient ainsi inciter à la population à avoir recours à ces modes de déplacements plutôt qu'à la voiture. Cela permettrait ainsi de réduire la consommation d'énergie fossile liée à la voiture. - De manière indirecte, le soutien à une économie circulaire (Ospé 2.6) devrait permettre de réduire les consommations à travers le soutien à une consommation responsable. - Le développement d'infrastructures vertes (Ospé 2.7) en milieu urbain pourrait permettre indirectement de limiter les émissions de CO2. - Enfin, l'objectif de compétitivité des PME (1.3) précise un soutien particulier aux activités de restauration et d'hébergement durables, contribuant ainsi indirectement à limiter les consommations et les émissions. Cet objectif prévoit également un renforcement des capacités d'innovations des entreprises industrielles, qui pourrait favoriser le déploiement des énergies renouvelables.
--	---

5.1.2 Synthèse des incidences négatives par objectif spécifique

40

Certains objectifs spécifiques du PO engendrent des incidences probables négatives sur l'environnement. Cela concerne quasiment l'ensemble des priorités du PO, bien que ces incidences soient dans la majeure partie des cas maîtrisées. De manière générale, de nombreuses incidences négatives pourraient être mieux anticipées et encadrées, à travers la formulation dans la description des Ospé de points d'attention ou de principes de sélection (prise en compte dans les projets des zones naturelles sensibles et des espaces agricoles, des continuités écologiques, du patrimoine paysager, limitation de l'artificialisation des sols).

Les incidences sont essentiellement liées à des investissements physiques (construction de bâtiments, éléments structurants du territoire, etc.) dans les secteurs économiques et sociaux, le secteur des transports et des communications. On peut néanmoins tempérer l'intensité probable de ces incidences, ces investissements devant être réalisés à proximité de zones déjà urbanisées. De plus, les investissements de grande ampleur sont généralement soumis à la réglementation environnementale (études d'impact, etc.).

Les actions soutenues via ces objectifs spécifiques sont susceptibles d'impacter négativement les dimensions de l'environnement du fait :

- De leur **emprise sur les milieux** : destruction, dérangement, consommation d'espaces (patrimoine naturel, continuités écologiques, paysages et occupation des sols) ;
- Des **potentielles pollutions** qu'elles peuvent engendrer (pollution de l'eau, des sols, de l'air) ;
- Des **émissions de GES** qu'elles peuvent provoquer (qualité de l'air et énergie).

Il est important de rappeler que le FEDER et le FSE+ sont des fonds européens dont les objectifs principaux sont le soutien au développement technologique, à l'innovation, à l'amélioration de la compétitivité des PME et au développement des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, même si l'on cherche à orienter les actions soutenues pour les rendre les plus vertueuses possible vis-à-vis de l'environnement, l'objectif de croissance reste la priorité.



INCIDENCES NÉGATIVES PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Objectif spécifique	Incidences négatives
<p>Ospé 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME (également valable pour les actions visant le renforcement et la croissance des grandes entreprises)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Ospé peut engendrer des incidences négatives sur la préservation de certains milieux naturels et espèces associées, et sur les continuités écologiques. Les actions soutenues risquent de créer pression supplémentaire sur la ressource en eau et sont susceptibles de provoquer une augmentation des émissions de GES. Ces incidences sont cependant en partie maîtrisées : le PO soutient les projets et investissements durables via une prise en compte des critères environnementaux ; les aménagements sont encadrés par les PLU, qui doivent eux-mêmes respecter le SDAGE et les trames vertes et bleues. Il est recommandé de rappeler ces critères parmi les principes directeurs de sélection. - L'Ospé soutient le développement des zones d'activités économiques et de bâtiments accueillant les entreprises. Il existe un risque d'incidence négative sur l'artificialisation des sols et sur la qualité des paysages. Ces deux points ne sont pas encadrés dans le PO (pas de critères de sélection). Le respect des trames vertes et bleues n'est pas mentionné dans le choix des localisations des zones d'activités. - La stratégie régionale vise cependant le regroupement des entreprises et la mutualisation de leurs moyens, et permet ainsi de limiter l'impact de ces incidences. De plus, les zones d'activité économiques sont le plus souvent localisées à proximité de zones déjà urbanisées.
<p>Ospé 1.5 : Renforcer la connectivité numérique</p>	<p>Le déploiement d'une offre numérique de qualité sur tout le territoire martiniquais implique le déploiement de réseaux en fibre optique. Il s'agirait ainsi de raccorder environ 100 000 logements à raccorder et de déployer 4 500 kilomètres de fibre. Les impacts environnementaux pendant les phases de travaux risquent de ne pas être négligeables : creusement, enfouissement, etc. Ces impacts temporaires devraient néanmoins être maîtrisés par la réglementation en vigueur.</p> <p>L'augmentation de l'offre de services numérisés implique également de faire fonctionner des Datacenter, qui sont très consommateurs en énergie.</p> <p>Cependant, ces consommations peuvent être estimées via des analyses (bilan carbone, ACV, etc.) permettant d'évaluer plus précisément l'intensité de ces incidences.</p>
<p>Ospé 2.2 : Prendre des mesures en faveur en faveur des énergies provenant de sources renouvelables</p>	<p>Il s'agit de veiller à ce que l'exploitation des énergies renouvelables n'ait pas de répercussion négative sur l'environnement. La mise en place d'infrastructures de production d'énergies renouvelables peut en effet avoir des incidences négatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets d'énergie marine peuvent engendrer des bruits, vibrations, obstacles susceptibles de perturber la biodiversité marine. Aucun point d'attention n'est mentionné à ce sujet. - Les parcs photovoltaïques peuvent se révéler très consommateurs en foncier et ainsi nuire au maintien des espaces naturels et agricoles, d'autant plus sur un territoire insulaire contraint tel que la Martinique. Le PO ne donne pas non plus de point d'attention à ce sujet. L'installation de panneaux photovoltaïques pourrait par exemple être privilégiée sur les bâtis déjà existants (hangars, centres commerciaux, etc.). - Des projets d'envergure pourraient impacter les milieux naturels et espèces associés, et dégrader le patrimoine paysager.
<p>Ospé 2.3 : Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local</p>	<p>L'Ospé prévoit le développement du réseau électrique, notamment en lien avec la production d'énergies renouvelables. La description des actions financées via cet objectif est imprécise, ce qui ne permet pas de présager de l'ampleur de ces opérations.</p> <p>Bien que l'objectif global (contribution au développement des énergies renouvelables) constitue une avancée plutôt positive à long terme, la mise en place de réseau électrique peut engendrer des incidences sur plusieurs dimensions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de milieux en phase travaux, dérangement d'espèces (notamment oiseaux) et limitation des continuités écologiques ; - Point noir paysager, dû à la présence d'infrastructures non enterrées.



	<p>La réglementation environnementale en vigueur permet de maîtriser ces incidences négatives, mais le PO pourrait, à travers des principes directeurs de sélection ou des points d'attention, privilégier les projets qui intègrent au mieux ces enjeux.</p>
<p>Ospé 2.7: Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution</p>	<p>L'Ospé cible directement des actions centrées sur la biodiversité. Cependant, quelques incidences potentiellement négatives sont identifiées.</p> <p>La mise en place d'aménagements et de parcours touristiques au sein des sites naturels pourrait conduire à une augmentation de la fréquentation touristique qui peut être dommageable, notamment face aux enjeux de préservation du patrimoine paysager. Il serait souhaitable de mentionner que les projets d'aménagement devront respecter l'intégrité des milieux naturels et prévoir une gestion raisonnée des flux touristiques sur les sites naturels les plus sensibles.</p>
<p>Ospé 2.8: Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone</p>	<p>Bien que l'Ospé contribue à limiter les déplacements individuels (limitation des GES et des nuisances, etc.), la construction d'infrastructures risque de consommer du foncier hors centres urbains, empiétant ainsi sur des espaces naturels ou agricoles (en fonction des localisations retenues). La construction de nouvelles infrastructures pourraient également entraîner des ruptures de continuités écologiques. Par ailleurs, ces infrastructures de transport peuvent contribuer à dégrader le patrimoine paysager.</p> <p>Plus de précisions sur la nature des opérations soutenues et un rappel du respect des trames vertes et bleues ainsi que de la nécessité de limiter la consommation de foncier agricole ou naturel permettrait de mieux encadrer ces actions et leurs incidences négatives, facilement anticipables.</p>
<p>Ospé 3.2: Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au rte-t et la mobilité transfrontalière</p>	<p>La mise en œuvre de l'Ospé présente de nombreuses incidences négatives probables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du sol via la construction des pistes et des aires (aéroport) et éventuellement les trajets du TCSP ; - Rupture des continuités écologiques via l'extension du TCSP ; - Dégradation voire destruction d'habitats et espèces terrestres et marines, à cause de la construction d'infrastructures aéroportuaires et de l'augmentation du trafic maritime ; - Consommation d'espaces naturels ou agricoles pour la réalisation des infrastructures aéroportuaires et du TCSP, bien que l'impact soit réduit (construction a priori à proximité des infrastructures déjà existantes) ; - Dégradation de la qualité des paysages (incidences réduites par le fait que ces constructions devraient avoir lieu en continuité de celles existantes) ; - Émissions accrues de GES et pollution de l'air dues à l'augmentation du trafic aérien résultant de l'extension de l'aéroport. - Augmentation du trafic aérien susceptible d'amener des nuisances sonores aux habitations proches. <p>L'Ospé pourrait mieux encadrer ces potentielles incidences en les identifiant et en privilégiant une mise en œuvre respectueuse des actions (respect des trames vertes et bleues, respect des documents d'aménagement du territoire, intégration de l'environnement dans les projets d'extension de l'aéroport...).</p> <p>La modernisation des infrastructures aéroportuaires pourrait néanmoins être une réelle opportunité pour mieux prendre en compte l'environnement et avoir un impact positif sur celui-ci grâce à la rénovation de certains équipements (aires et pistes notamment) et la création d'infrastructures complémentaires.</p>
<p>Ospé 4.2 : Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusif dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures (FEDER)</p>	<p>L'Ospé cible la rénovation des infrastructures d'éducation. Bien que ces projets puissent comprendre des extensions de bâtiments (infrastructures sportives par exemple), la proximité de ces extensions avec des bâtis déjà existants générerait un impact négligeable sur les milieux naturels et la consommation d'espace.</p> <p>Le développement de nouveaux bâtiments impliquent également des pollutions supplémentaires (liés aux consommations énergétique, à l'évacuation d'eaux usées, et.). En revanche ces impacts peuvent être limités si les bâtiments sont conçus de manière sobre et durable.</p> <p>Si elles ne sont pas correctement intégrées dans leur environnement (en particulier hors zones urbaines), ces infrastructures peuvent participer à la dégradation du paysage. La notion d'intégration paysagère pourrait être mentionnée dans la description de l'Ospé (principe de sélection par exemple). L'impact reste cependant limité car il concerne a priori des bâtiments préexistants.</p>



<p><i>Ospé 4.4 : Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires</i></p>	<p>L'Ospé prévoit des travaux de transformation, rénovation mais également de construction d'établissements de santé, en particulier dans les déserts médicaux (potentiellement en dehors des zones urbaines). La mise en œuvre de cet objectif peut ainsi avoir des incidences potentielles négatives :</p> <ul style="list-style-type: none">- Consommation d'espaces naturels et agricoles, artificialisation des milieux et mitage ;- Dérangement des espèces, destruction de milieux naturels et habitats ;- Rupture des continuités écologiques ;- Point noir paysager si construction en dehors de zones urbanisées. <p>Ces incidences négatives pourraient être limitées et mieux encadrée en privilégiant les projets tenant compte des schémas d'aménagement du territoire, respectant les trames vertes et bleues et favorisant l'intégration paysagère, etc. (principes de sélection des projets).</p>
---	---



6 PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPRENDRE LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES ET ASSURER LE SUIVI

Il est important de noter que le PO FEDER-FSE+ est un document de programmation financière, établi à une échelle stratégique. Il vise à donner un cadre général pour la mise en œuvre d'actions, à travers la description d'objectifs spécifiques, mais reste assez peu précis. Ainsi, les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation proposées ont davantage relevé de recommandations que de propositions techniques précises.

Par ailleurs, il est important de pouvoir suivre dans le temps les potentielles incidences du programme. Ainsi, la mise en place d'un système de suivi est recommandée. Celui-ci devra d'une part, s'appuyer au maximum sur le système de suivi propre au programme, afin simplifier sa mise en œuvre, et d'autre part, contenir des indicateurs permettant de suivre les actions qui risquent d'avoir des incidences négatives sur l'environnement.

Les mesures complémentaires proposées suite à l'analyse des incidences ainsi que le système de suivi des incidences sont présentés dans les parties suivantes.

6.1 PROPOSITION DE MESURES COMPLÉMENTAIRES

Les objectifs spécifiques découlant des axes prioritaires soutenant essentiellement des investissements physiques (construction de bâtiments, éléments structurants du territoire, etc.) sont donc ceux les plus susceptibles d'impacter négativement l'environnement du fait :

- De leur **emprise sur les milieux** (patrimoine naturel, continuités écologiques, paysages et consommation d'espace) ;
- Des potentielles **pollutions** qu'elles peuvent engendrer (pollution de l'eau et des sols) ;
- Des **émissions de GES** qu'elles provoquent.

Le tableau ci-après présente les recommandations en lien avec les objectifs spécifiques, conformément aux incidences négatives identifiées précédemment.

Tableau 7 : Recommandations issues de l'analyse des incidences

N°	Descriptif de la recommandation	Lien avec les Ospé
1	<p>Concernant les projets impliquant des travaux, la consommation d'espace, le développement d'infrastructures, il est recommandé de mettre en place un système de sélection des projets s'appuyant sur des critères d'éligibilité (sélection, priorisation, bonification, éco-conditionnalité) clairement définis, afin de favoriser l'émergence de projets à incidence positive sur l'environnement et de limiter ceux qui pourraient l'impacter négativement. Par exemple, les critères suivants pourraient être intégrés au PO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Réhabilitation de bâti ou consommation d'espaces déjà artificialisés pour les projets qui nécessitent une surface/un bâtiment, par exemple pour la création de nouvelles zones d'activité (Ospé 5.1) ou la création et le développement d'entreprises industrielles, commerciales et artisanales du futur (Ospé 1.3)</i> 	Ospé 1.3, 1.5, 2.2, 2.3, 3.2, 4.2, 5.1, 5.2



N°	Descriptif de la recommandation	Lien avec les Ospé
	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion d'éligibilité pour les zones naturelles les plus sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, espaces naturels sensibles, ZICO, parcs naturels...), les espaces agricoles à fort potentiel, les projets concourant à l'artificialisation de sols représentant une ressource foncière critique sur le secteur concerné - Définition d'un seuil maximal d'artificialisation nette d'ici la fin de la mise en œuvre du PO, tout objectifs spécifiques confondus - Respect des trames vertes et bleues et des autres documents stratégiques (notamment SDAGE, PGRI, plan séisme, PPRN, etc.) ; (à travers notamment la mise en œuvre du SRCE et sa déclinaison dans les futurs projets de documents de planification territoriale, et l'instauration et le développement de trames vertes et bleues) - Utilisation durable des ressources (économies d'eau, bâtiments économes en énergie, matériaux durables) ; - Intégration paysagère ; - Démarche respectueuse de l'environnement en phase travaux (limitation des nuisances et pollutions, etc.) ; - Attention portée au respect des démarches réglementaires environnementales obligatoires, notamment pour les actions soutenues au titre l'Ospé 3.2 (extension du TCSP, extension de l'aéroport, création d'un aérodrome...), par exemple réaliser un inventaire systématique pour établir l'absence d'espèces protégées/menacées, sur un nouveau site. 	
2	Le soutien aux activités économiques pourrait être mieux orienté. Bien que ces incidences restent limitées au regard des bénéfices sociaux pour le territoire (emplois, niveau de vie, etc.), l'intégration de règles d'éligibilité, de principes directeurs de sélection des projets ou de bonifications visant à orienter les aides vers les secteurs les plus « durables » et faiblement émetteur de GES (bio-économie, économie circulaire, économie à faible intensité de carbone, valorisation de la biodiversité, résilience et adaptation au changement climatique, circuits courts, agroenvironnement, tourisme durable) pourrait limiter ces incidences négatives.	1.3
3	<p>Il est recommandé de mieux valoriser les incidences positives que les projets peuvent engendrer. Le PO pourrait intégrer des bonifications, critères de notation ou d'éligibilité permettant de favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La localisation des projets à emprise sur les zones les moins sensibles; - La localisation des projets dans le domaine de la santé ou des déchets sur les zones du territoire les plus déficitaires ; - Les projets s'inscrivant dans une démarche durable (sobriété énergétique, économie circulaire, consommation raisonnée des ressources naturelles, volet de sensibilisation aux problématiques environnementales et à la préservation des espaces, etc.) - Les opérations de renaturation avec des espèces locales pour maximiser l'impact positif sur la préservation de la biodiversité, notamment en zone urbaine 	2.2, 2.3, 2.7, 2.8, 3.2, 4.2, 4.4 5.1, 5.2
4	Les différents projets soutenus par le PO doivent bien s'articuler avec les autres dispositifs en place et respecter les stratégies internationales, nationales et locales. Il est recommandé de mentionner, dans les différents objectifs spécifiques, les stratégies dans lesquelles devront s'inscrire les projets (SRCE, SDAGE, ...).	1.3, 2.7, 3.2, 4.4, 5.1, 5.2
5	Il est recommandé de privilégier les projets s'engageant à mettre en place un système de suivi-évaluation des impacts de leurs projets, et proposant des pistes pour limiter les incidences négatives.	1.3, 1.5, 2.2, 2.3, 2.7, 2.8, 3.2, 4.2, 4.4, 5.1, 5.2
6	Bien que le développement des énergies renouvelables soit a priori positif pour limiter les émissions de GES, il existe également des risques. Il est recommandé d'être particulièrement vigilant en prenant en compte tous les facteurs environnementaux, comme par exemple la consommation de terres agricoles.	2.2
7	<p>Il est préconisé d'inciter les porteurs de projets à étudier au préalable les impacts potentiels en terme de consommation d'énergie, d'impacts liés aux travaux de mise en place de la fibre optique, etc. afin de réaliser les projets de la manière la plus respectueuse de l'environnement possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des types d'actions de conception et de développement d'outils numériques responsables. 	1.5



6.2 DISPOSITIF DE SUIVI DES INCIDENCES DU PO

Un dispositif de suivi des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PO doit être mis en place afin d'identifier rapidement d'éventuelles incidences négatives imprévues et d'engager si nécessaire des actions correctrices adéquates. L'objectif est de s'assurer, via ces indicateurs, de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les opérations du PO.

Les expériences antérieures montrent qu'il est important de ne pas proposer un système de suivi différent de celui existant pour le programme étudié. En effet, deux systèmes distincts rajoutent de la complexité de gestion et dans les faits, seul le système de suivi du programme est généralement renseigné *in fine*.

Dans cette optique, nous nous sommes appuyés pleinement sur les indicateurs de contexte et les indicateurs de suivi existants pour le programme, en ciblant ceux permettant de suivre une incidence négative probable. Dans le cas où aucun indicateur adéquat n'existait, un nouveau a été proposé, en veillant à ce qu'il soit pertinent pour éclairer l'incidence, fiable, pérenne et facilement renseignable.

INDICATEURS DU PO POUVANT RENSEIGNER SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Tableau 8 : Indicateurs de réalisation et de résultat issus du PO FEDER-FSE+ 2021-2027, pouvant servir au suivi des incidences environnementales

Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé 1.1	Nombre d'entreprises soutenues pour un projet ou dans le cadre d'une démarche d'innovation <i>(Réalisation)</i>	Annuelle	Cet indicateur peut informer sur le niveau de réalisation d'initiatives innovantes soutenues, qui doivent, selon le PO, être orientées prioritairement sur des enjeux tels que le climat ou l'environnement. Pour cet indicateur, il conviendrait de renseigner également la thématique du projet pour conclure sur son impact positif ou non sur l'environnement. Les gestionnaires du FEDER à la CTM pourront renseigner cet indicateur.	Presque toutes les thématiques environnementales peuvent être concernées selon la nature et l'objectif du projet. Patrimoine naturel Ressource en eau Santé humaine et nuisances Climat et changement climatique Énergie
Ospé 2.1	Nombre d'entreprises/logements/bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique. <i>(Réalisation)</i>	Annuelle	Cet indicateur informe sur le niveau de réalisation d'action à impact positif sur les enjeux relatifs aux économies d'énergie. Il est recommandé de se rapprocher de l'Ademe pour renseigner cet indicateur.	Climat et changement climatique Énergie
Ospé 2.1	Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres). <i>(Résultat)</i>	Annuelle	L'indicateur mesure la consommation annuelle effective d'énergie primaire une fois le projet réalisé. Cette consommation annuelle est déterminée grâce au DPE.	Climat et changement climatique Énergie
Ospé 2.2	Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables (dont: électricité, thermique) <i>(Réalisation)</i>	Annuelle	Cet indicateur informe sur le niveau de réalisation d'actions à impact positif sur les enjeux relatifs à la production d'énergie renouvelable : limitation de la dépendance énergétique, réduction des émissions de GES, mitigation et adaptation au changement climatique... Il est recommandé de se rapprocher de l'Ademe pour renseigner cet indicateur.	Climat et changement climatique Énergie



Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé 2.3	Déploiement de projets pour un système énergétique intelligent (Résultat)	Annuelle	Cet indicateur informe sur le niveau de réalisation d'actions à impact positif sur les enjeux relatifs à la production d'énergie renouvelable : limitation de la dépendance énergétique, réduction des émissions de GES, mitigation et adaptation au changement climatique... Il est recommandé de se rapprocher de l'Ademe pour renseigner cet indicateur.	Climat et changement climatique Énergie
Ospé 2.4	Ouvrages nouveaux ou renforcés sur le littoral, les rives de cours d'eau et autour des lacs dans le cadre de la protection contre les inondations (Réalisation)	Annuelle	Il est ici possible de suivre les effets du PO (à priori positifs) sur les enjeux liés aux risques naturels. La DEAL peut aider à renseigner cet indicateur.	Risques naturels et technologiques
Ospé 2.4	Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique* (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur permet de voir si le changement climatique est mieux pris en compte dans les politiques publiques, les initiatives locales (campagnes de sensibilisation, prise en compte des risques liés dans les différents travaux etc.)	Climat et changement climatique
Ospé 2.5	Longueur des canalisations nouvelles ou améliorées du réseau public de collecte des eaux usées (Réalisation)	Annuelle	Le suivi de cet indicateur permet de suivre les impacts du PO sur la préservation de l'eau au niveau qualitatif, ainsi que sur les pollutions liées aux eaux usées. Cette information peut être fournie par l'organisme en charge de l'assainissement en Martinique.	Ressource en eau
Ospé 2.5	Pertes d'eau dans ans les réseaux de distribution soutenus par les projets mis en œuvre (Résultat)	Annuelle	Le suivi de cet indicateur permet de suivre les impacts du PO sur la préservation de l'eau au niveau quantitatif. Cette information peut être fournie par l'organisme en charge de la distribution de l'eau en Martinique.	Ressource en eau
Ospé 2.6	Déchets utilisés comme matières premières (Résultat)	Annuelle	Cet indicateur permet de suivre des impacts liés du PO sur un meilleur tri des déchets et sur leur réutilisation dans le but de limiter la consommation de matières première et de s'inscrire dans un cadre d'économie circulaire. L'Observatoire des déchets ou l'ADEME peut être sollicité pour le renseigner	Santé humaine et nuisances
Ospé 2.6	Investissements dans des installations de collecte sélective des déchets (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur permet de suivre des impacts liés du PO sur un meilleur tri des déchets (et donc une meilleure préservation du patrimoine paysager et naturel, de la qualité de l'eau, du cadre de vie des habitants,...) L'Observatoire des déchets ou l'ADEME peut être sollicité pour le renseigner	Patrimoine naturel Patrimoine paysager Ressource en eau Santé humaine et nuisances
Ospé 2.7	Infrastructure verte soutenue à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur atteste des réalisations du PO pour tendre vers un meilleur cadre de vie, moins d'artificialisation des sols, la protection de la biodiversité, ... Cet indicateur peut être fourni par les gestionnaires du PO.	Qualité de l'air Qualité du sol Santé humaine et nuisance



Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé 2.7	Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées (Résultat)	Annuelle	Cet indicateur atteste du niveau d'impact des réalisations d'infrastructures vertes du PO. Cet indicateur peut être fourni par les maîtres d'ouvrages des différentes infrastructures vertes développées.	Santé humaine et nuisance
Ospé 2.8	Capacité de matériel roulant écologique dans les transports publics collectifs (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur permet de suivre le développement des transports en commun propres et donc la baisse des émissions de polluants.	Qualité de l'air Santé humaine et nuisance Énergie Changement climatique
Ospé 2.8	Infrastructures pour carburants alternatifs (points de recharge ou de ravitaillement) bénéficiant d'un soutien (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur permet de suivre le développement des véhicules propres et donc la baisse des émissions de polluants.	Qualité de l'air Santé humaine et nuisance Énergie Changement climatique
Ospé 3.2	Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique (aéroports, etc.) (Réalisation)	Annuelle	Cet indicateur informe sur le niveau de réalisation d'action à impact positif sur les enjeux relatifs aux économies d'énergie. Il est recommandé de se rapprocher de l'Ademe ou bien directement des gestionnaires du PO pour renseigner cet indicateur.	Qualité de l'air Changement climatique et Énergie

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS

Tableau 9 : Indicateurs supplémentaires proposés pour un suivi exhaustif des incidences environnementales du PO FEDER-FSE+ 2021-2027

Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé 1.1	Nombre de projet de recherche/innovation ayant une visée environnementale (Réalisation)	Annuelle	L'idée est de suivre les projets de recherche soutenus afin de voir s'ils ont une portée environnementale : protection de la biodiversité, recherche de nouvelles ressources en eau, économie d'énergie, exploitation durable du potentiel maritime, (économie bleue), etc. Cet indicateur peut être renseigné directement par l'instructeur lorsqu'un dossier de cet objectif spécifique est engagé.	Toutes les thématiques environnementales peuvent être concernées
Ospé 1.3 et 5.1	Nouvelles surfaces artificialisées pour le développement de zones industrielles (Résultat)	Annuelle	Cet indicateur permet d'analyser la manière dont le soutien aux entreprises est utilisé : si les nouveaux pôles industriels sont plutôt mutualisés, ou implantés sur des zones déjà urbanisées ou si des surfaces agricoles ou naturelles sont consommées. La SAFER peut fournir les informations nécessaires pour calculer cet indicateur.	Patrimoine naturel Ressources en eau Qualité des sols



Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé 1.5	<i>Consommation énergétique des Datacenter (Résultat)</i>	Annuelle	Le suivi de l'indicateur de consommation permet de voir si cette dernière reste négligeable au vu du bénéfice de cet objectif ou si cette part est importante dans la consommation énergétique totale de la Martinique.	Énergie Changement Climatique Qualité de l'air
Ospé 2.6	<i>Déchets collectés sélectivement (kg/hab./an) (Résultat)</i>	Annuelle	Cet indicateur est complémentaire à l'indicateur lié aux investissements dans des installations de tri, il permet de suivre les résultats à la mise en place d'infrastructures de tri et de campagne de sensibilisation par exemple. Par ailleurs, une meilleure collecte de déchets permet à priori de mieux les traiter (moins de pression sur les milieux naturels, la qualité de l'air, etc.). L'Observatoire des déchets peut aider à renseigner l'indicateur.	Patrimoine naturel Ressources en eau Qualité des sols Santé humaine et nuisances
Ospé 2.7	<i>Nombre d'infrastructures vertes construites en milieu urbain (Réalisation)</i>	Annuelle	Cet indicateur peut être renseigné tout au long de la mise en œuvre du PO, lors de l'instruction des dossiers concernés.	Patrimoine naturel
Ospé 3.2	<i>Émissions annuelles de gaz à effet de serre issues du trafic aérien (Résultat)</i>	Annuelle	Cet indicateur permet d'identifier la part des émissions de GES due au trafic aérien spécifiquement. Il permet de suivre l'impact des interventions liées à l'Ospé 3.2 et donc voir si, globalement, les actions réalisées ont augmenté la pression environnementale où s'il s'agit plutôt d'interventions sur la modernisation des infrastructures (rénovation énergétiques des bâtiments aéroportuaires). Il peut être estimé sur la base des statistiques aéroportuaires. Il est conseillé de se rapprocher de l'Observatoire Martiniquais de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre.	Patrimoine naturel Ressource en eau Santé humaine et nuisances Énergie Changement climatique
Tous les objectifs spécifiques sont concernés	<i>Nombre d'infractions à la réglementation environnementale relevés lors des contrôles en phase travaux (Réalisation)</i>	Annuelle	Cet indicateur doit être renseigné lors de la réalisation d'audit en phase travaux des projets.	Patrimoine naturel Ressource en eau Qualité des sols
Ospé 4.4	<i>Nombre d'élèves/étudiants/apprentis suivants des formations concernant des filières durables (économie bleue, tourisme, agroenvironnement, métiers de l'environnement) (Résultat)</i>	Annuelle	L'objectif est de savoir si les formations pour les filières les plus durables, qui sont des secteurs d'avenir où les besoins du marchés sont grandissants, se développent grâce aux actions financées par le PO FEDER-FSE+.	Toutes les dimensions environnementales sont concernées, en lien avec la thématique de la formation



Ospé lié	Indicateur	Périodicité de renseignement	Modalités de renseignement	Dimensions environnementales éclairées
Ospé « Culture, Tourisme et Patrimoine »	Fréquentation des sites touristiques régionaux (Nombre de visiteurs / an) (Résultat)	Annuelle	Cet indicateur doit être analysé car, a priori, le nombre de touristes accueillis renseigne sur le niveau de pression, mais ce niveau de pression peut être limité selon le type de tourisme (écotourisme, valorisation du patrimoine martiniquais, sensibilisation) Le PNRM / CMT (plan d'action : mise en place d'une enquête annuelle de fréquentation) peuvent être contactés pour le renseigner.	Patrimoine naturel Continuité écologique Patrimoine paysager, culturel et archéologique Ressources en eau Santé humaine

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. (2017). *Synthèse - Diagnostic prospectif et proposition de feuille de route relatifs au développement de l'économie circulaire en Martinique.*
- ARS Martinique. (2018). *Projet régional de santé.*
- ARS-Martinique. (2019). *Qualité des Eaux de baignade Martinique - Bilan 2019.*, (p. 10).
- BRLingénierie. (2014). *Evaluation stratégique environnementale - PO FEDER-FSE 2014-2020.*
- Commissariat général du développement durable. (2015). *L'occupation des sols en France.*
- DAAF. (2016). *La forêt et la filière bois en Martinique.* Récupéré sur DAAF:
<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/La-foret-et-la-filiere-bois-en>
- DAAF. (2019). *Mémento de la statistique agricole.*
- DEAL. (2018). *Profil environnemental de la Martinique.*
- (2020). *Diagnostic Territorial Stratégique de Martinique.*
- IEDOM. (2018). *Rapport annuel - Martinique.*
- Insee. (2018). *Recensement de la population en Martinique. Insee Flash.*
- Ministère des Outre-mer. (2018). *Plan d'action contre la pollution par la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique.*
- (2019). *Plan de Convergence et de Transformation de la Martinique 2019-2033.*
- Préfecture de la Martinique. (2013). *Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique.* (s.d.). *Rapport IEDOM 2019.*

ANNEXES

Annexe 1. Croisement des enjeux environnementaux et des objectifs spécifiques

Objectifs stratégiques et spécifiques		Priorité 1: Une Martinique Intelligente					Priorité 2: Une Martinique Numérique					Priorité 3: Une Martinique Durable					Priorité 4: Une Martinique à la mobilité multimodale		Priorité 5: Une Martinique Connectée		Priorité 6: Une Martinique Performante FEDER					Priorité 7: Une Martinique Performante FSE+					Priorité 8: Une Martinique Inclusive FEDER		Priorité 9: Une Martinique Inclusive FSE+					Priorité 10: Une Martinique aménagée																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
		OS1.1	OS1.2	OS1.3	OS1.4	OS1.5	OS2.1	OS2.2	OS2.3	OS2.4	OS2.5	OS3.1	OS3.2	OS3.3	OS3.4	OS3.5	OS4.1	OS4.2	OS5.1	OS5.2	OS6.1	OS6.2	OS6.3	OS6.4	OS6.5	OS6.6	OS6.7	OS6.8	OS6.9	OS6.10	OS6.11	OS6.12	OS6.13	OS6.14	OS6.15	OS6.16	OS6.17	OS6.18	OS6.19	OS6.20	OS6.21	OS6.22	OS6.23	OS6.24	OS6.25	OS6.26	OS6.27	OS6.28	OS6.29	OS6.30	OS6.31	OS6.32	OS6.33	OS6.34	OS6.35	OS6.36	OS6.37	OS6.38	OS6.39	OS6.40	OS6.41	OS6.42	OS6.43	OS6.44	OS6.45	OS6.46	OS6.47	OS6.48	OS6.49	OS6.50	OS6.51	OS6.52	OS6.53	OS6.54	OS6.55	OS6.56	OS6.57	OS6.58	OS6.59	OS6.60	OS6.61	OS6.62	OS6.63	OS6.64	OS6.65	OS6.66	OS6.67	OS6.68	OS6.69	OS6.70	OS6.71	OS6.72	OS6.73	OS6.74	OS6.75	OS6.76	OS6.77	OS6.78	OS6.79	OS6.80	OS6.81	OS6.82	OS6.83	OS6.84	OS6.85	OS6.86	OS6.87	OS6.88	OS6.89	OS6.90	OS6.91	OS6.92	OS6.93	OS6.94	OS6.95	OS6.96	OS6.97	OS6.98	OS6.99	OS6.100	OS6.101	OS6.102	OS6.103	OS6.104	OS6.105	OS6.106	OS6.107	OS6.108	OS6.109	OS6.110	OS6.111	OS6.112	OS6.113	OS6.114	OS6.115	OS6.116	OS6.117	OS6.118	OS6.119	OS6.120	OS6.121	OS6.122	OS6.123	OS6.124	OS6.125	OS6.126	OS6.127	OS6.128	OS6.129	OS6.130	OS6.131	OS6.132	OS6.133	OS6.134	OS6.135	OS6.136	OS6.137	OS6.138	OS6.139	OS6.140	OS6.141	OS6.142	OS6.143	OS6.144	OS6.145	OS6.146	OS6.147	OS6.148	OS6.149	OS6.150	OS6.151	OS6.152	OS6.153	OS6.154	OS6.155	OS6.156	OS6.157	OS6.158	OS6.159	OS6.160	OS6.161	OS6.162	OS6.163	OS6.164	OS6.165	OS6.166	OS6.167	OS6.168	OS6.169	OS6.170	OS6.171	OS6.172	OS6.173	OS6.174	OS6.175	OS6.176	OS6.177	OS6.178	OS6.179	OS6.180	OS6.181	OS6.182	OS6.183	OS6.184	OS6.185	OS6.186	OS6.187	OS6.188	OS6.189	OS6.190	OS6.191	OS6.192	OS6.193	OS6.194	OS6.195	OS6.196	OS6.197	OS6.198	OS6.199	OS6.200	OS6.201	OS6.202	OS6.203	OS6.204	OS6.205	OS6.206	OS6.207	OS6.208	OS6.209	OS6.210	OS6.211	OS6.212	OS6.213	OS6.214	OS6.215	OS6.216	OS6.217	OS6.218	OS6.219	OS6.220	OS6.221	OS6.222	OS6.223	OS6.224	OS6.225	OS6.226	OS6.227	OS6.228	OS6.229	OS6.230	OS6.231	OS6.232	OS6.233	OS6.234	OS6.235	OS6.236	OS6.237	OS6.238	OS6.239	OS6.240	OS6.241	OS6.242	OS6.243	OS6.244	OS6.245	OS6.246	OS6.247	OS6.248	OS6.249	OS6.250	OS6.251	OS6.252	OS6.253	OS6.254	OS6.255	OS6.256	OS6.257	OS6.258	OS6.259	OS6.260	OS6.261	OS6.262	OS6.263	OS6.264	OS6.265	OS6.266	OS6.267	OS6.268	OS6.269	OS6.270	OS6.271	OS6.272	OS6.273	OS6.274	OS6.275	OS6.276	OS6.277	OS6.278	OS6.279	OS6.280	OS6.281	OS6.282	OS6.283	OS6.284	OS6.285	OS6.286	OS6.287	OS6.288	OS6.289	OS6.290	OS6.291	OS6.292	OS6.293	OS6.294	OS6.295	OS6.296	OS6.297	OS6.298	OS6.299	OS6.300	OS6.301	OS6.302	OS6.303	OS6.304	OS6.305	OS6.306	OS6.307	OS6.308	OS6.309	OS6.310	OS6.311	OS6.312	OS6.313	OS6.314	OS6.315	OS6.316	OS6.317	OS6.318	OS6.319	OS6.320	OS6.321	OS6.322	OS6.323	OS6.324	OS6.325	OS6.326	OS6.327	OS6.328	OS6.329	OS6.330	OS6.331	OS6.332	OS6.333	OS6.334	OS6.335	OS6.336	OS6.337	OS6.338	OS6.339	OS6.340	OS6.341	OS6.342	OS6.343	OS6.344	OS6.345	OS6.346	OS6.347	OS6.348	OS6.349	OS6.350	OS6.351	OS6.352	OS6.353	OS6.354	OS6.355	OS6.356	OS6.357	OS6.358	OS6.359	OS6.360	OS6.361	OS6.362	OS6.363	OS6.364	OS6.365	OS6.366	OS6.367	OS6.368	OS6.369	OS6.370	OS6.371	OS6.372	OS6.373	OS6.374	OS6.375	OS6.376	OS6.377	OS6.378	OS6.379	OS6.380	OS6.381	OS6.382	OS6.383	OS6.384	OS6.385	OS6.386	OS6.387	OS6.388	OS6.389	OS6.390	OS6.391	OS6.392	OS6.393	OS6.394	OS6.395	OS6.396	OS6.397	OS6.398	OS6.399	OS6.400	OS6.401	OS6.402	OS6.403	OS6.404	OS6.405	OS6.406	OS6.407	OS6.408	OS6.409	OS6.410	OS6.411	OS6.412	OS6.413	OS6.414	OS6.415	OS6.416	OS6.417	OS6.418	OS6.419	OS6.420	OS6.421	OS6.422	OS6.423	OS6.424	OS6.425	OS6.426	OS6.427	OS6.428	OS6.429	OS6.430	OS6.431	OS6.432	OS6.433	OS6.434	OS6.435	OS6.436	OS6.437	OS6.438	OS6.439	OS6.440	OS6.441	OS6.442	OS6.443	OS6.444	OS6.445	OS6.446	OS6.447	OS6.448	OS6.449	OS6.450	OS6.451	OS6.452	OS6.453	OS6.454	OS6.455	OS6.456	OS6.457	OS6.458	OS6.459	OS6.460	OS6.461	OS6.462	OS6.463	OS6.464	OS6.465	OS6.466	OS6.467	OS6.468	OS6.469	OS6.470	OS6.471	OS6.472	OS6.473	OS6.474	OS6.475	OS6.476	OS6.477	OS6.478	OS6.479	OS6.480	OS6.481	OS6.482	OS6.483	OS6.484	OS6.485	OS6.486	OS6.487	OS6.488	OS6.489	OS6.490	OS6.491	OS6.492	OS6.493	OS6.494	OS6.495	OS6.496	OS6.497	OS6.498	OS6.499	OS6.500	OS6.501	OS6.502	OS6.503	OS6.504	OS6.505	OS6.506	OS6.507	OS6.508	OS6.509	OS6.510	OS6.511	OS6.512	OS6.513	OS6.514	OS6.515	OS6.516	OS6.517	OS6.518	OS6.519	OS6.520	OS6.521	OS6.522	OS6.523	OS6.524	OS6.525	OS6.526	OS6.527	OS6.528	OS6.529	OS6.530	OS6.531	OS6.532	OS6.533	OS6.534	OS6.535	OS6.536	OS6.537	OS6.538	OS6.539	OS6.540	OS6.541	OS6.542	OS6.543	OS6.544	OS6.545	OS6.546	OS6.547	OS6.548	OS6.549	OS6.550	OS6.551	OS6.552	OS6.553	OS6.554	OS6.555	OS6.556	OS6.557	OS6.558	OS6.559	OS6.560	OS6.561	OS6.562	OS6.563	OS6.564	OS6.565	OS6.566	OS6.567	OS6.568	OS6.569	OS6.570	OS6.571	OS6.572	OS6.573	OS6.574	OS6.575	OS6.576	OS6.577	OS6.578	OS6.579	OS6.580	OS6.581	OS6.582	OS6.583	OS6.584	OS6.585	OS6.586	OS6.587	OS6.588	OS6.589	OS6.590	OS6.591	OS6.592	OS6.593	OS6.594	OS6.595	OS6.596	OS6.597	OS6.598	OS6.599	OS6.600	OS6.601	OS6.602	OS6.603	OS6.604	OS6.605	OS6.606	OS6.607	OS6.608	OS6.609	OS6.610	OS6.611	OS6.612	OS6.613	OS6.614	OS6.615	OS6.616	OS6.617	OS6.618	OS6.619	OS6.620	OS6.621	OS6.622	OS6.623	OS6.624	OS6.625	OS6.626	OS6.627	OS6.628	OS6.629	OS6.630	OS6.631	OS6.632	OS6.633	OS6.634	OS6.635	OS6.636	OS6.637	OS6.638	OS6.639	OS6.640	OS6.641	OS6.642	OS6.643	OS6.644	OS6.645	OS6.646	OS6.647	OS6.648	OS6.649	OS6.650	OS6.651	OS6.652	OS6.653	OS6.654	OS6.655	OS6.656	OS6.657	OS6.658	OS6.659	OS6.660	OS6.661	OS6.662	OS6.663	OS6.664	OS6.665	OS6.666	OS6.667	OS6.668	OS6.669	OS6.670	OS6.671	OS6.672	OS6.673	OS6.674	OS6.675	OS6.676	OS6.677	OS6.678	OS6.679	OS6.680	OS6.681	OS6.682	OS6.683	OS6.684	OS6.685	OS6.686	OS6.687	OS6.688	OS6.689	OS6.690	OS6.691	OS6.692	OS6.693	OS6.694	OS6.695	OS6.696	OS6.697	OS6.698	OS6.699	OS6.700	OS6.701	OS6.702	OS6.703	OS6.704	OS6.705	OS6.706	OS6.707	OS6.708	OS6.709	OS6.710	OS6.711	OS6.712	OS6.713	OS6.714	OS6.715	OS6.716	OS6.717	OS6.718	OS6.719	OS6.720	OS6.721	OS6.722	OS6.723	OS6.724	OS6.725	OS6.726	OS6.727	OS6.728	OS6.729	OS6.730	OS6.731	OS6.732	OS6.733	OS6.734	OS6.735	OS6.736	OS6.737	OS6.738	OS6.739	OS6.740	OS6.741	OS6.742	OS6.743	OS6.744	OS6.745	OS6.746	OS6.747	OS6.748	OS6.749	OS6.750	OS6.751	OS6.752	OS6.753	OS6.754	OS6.755	OS6.756	OS6.757	OS6.758	OS6.759	OS6.760	OS6.761	OS6.762	OS6.763	OS6.764	OS6.765	OS6.766	OS6.767	OS6.768	OS6.769	OS6.770	OS6.771	OS6.772	OS6.773	OS6.774	OS6.775	OS6.776	OS6.777	OS6.778	OS6.779	OS6.780	OS6.781	OS6.782	OS6.783	OS6.784	OS6.785	OS6.786	OS6.787	OS6.788	OS6.789	OS6.790	OS6.791	OS6.792	OS6.793	OS6.794	OS6.795	OS6.796	OS6.797	OS6.798	OS6.799	OS6.800	OS6.801	OS6.802	OS6.803	OS6.804	OS6.805	OS6.806	OS6.807	OS6.808	OS6.809	OS6.810	OS6.811	OS6.812	OS6.813	OS6.814	OS6.815	OS6.816	OS6.817	OS6.818	OS6.819	OS6.820	OS6.821	OS6.822	OS6.823	OS6.824	OS6.825	OS6.826	OS6.827	OS6.828	OS6.829	OS6.830	OS6.831	OS6.832	OS6.833	OS6.834	OS6.835	OS6.836	OS6.837	OS6.838	OS6.839	OS6.840	OS6.841	OS6.842	OS6.843	OS6.844	OS6.845	OS6.846	OS6.847	OS6.848	OS6.849	OS6.850	OS6.851	OS6.852	OS6.853	OS6.854	OS6.855	OS6.856	OS6.857	OS6.858	OS6.859	OS6.860	OS6.861	OS6.862	OS6.863	OS6.864	OS6.865	OS6.866	OS6.867	OS6.868	OS6.869	OS6.870	OS6.871	OS6.872	OS6.873	OS6.874	OS6.875	OS6.876	OS6.877	OS6.878	OS6.879	OS6.880	OS6.881	OS6.882	OS6.883	OS6.884	OS6.885	OS6.886	OS6.887	OS6.888	OS6.889	OS6.890	OS6.891	OS6.892	OS6.893	OS6.894	OS6.895	OS6.896	OS6.897	OS6.898	OS6.899	OS6.900	OS6.901	OS6.902	OS6.903	OS6.904	OS6.905	OS6.906	OS6.907	OS6.908	OS6.909	OS6.910	OS6.911	OS6.912	OS6.913	OS6.914	OS6.915	OS6.916	OS6.917	OS6.918	OS6.919	OS6.920	OS6.921	OS6.922	OS6.923	OS6.924	OS6.925	OS6.926	OS6.927	OS6.928	OS6.929	OS6.930	OS6.931	OS6.932	OS6.933	OS6.934	OS6.935	OS6.936	OS6.937	OS6.938	OS6.939	OS6.940	OS6.941	OS6.942	OS6.943	OS6.944	OS6.945	OS6.946	OS6.947	OS6.948	OS6.949	OS6.950	OS6.951	OS6.952	OS6.953	OS6.954	OS6.955	OS6.956	OS6.957	OS6.958	OS6.959	OS6.960	OS6.961	OS6.962	OS6.963	OS6.964	OS6.965	OS6.966	OS6.967	OS6.968	OS6.969	OS6.970	OS6.971	OS6.972	OS6.973	OS6.974	OS6.975	OS6.976	OS6.977	OS6.978	OS6.979	OS6.980	OS6.981	OS6.982	OS6.983	OS6.984	OS6.985	OS6.986	OS6.987	OS6.988	OS6.989	OS6.990	OS6.991	OS6.992	OS6.993	OS6.994	OS6.995	OS6.996	OS6.997	OS6.998
Dimensions environnementales et enjeux		Objectif Spécifique 1.1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation que l'utilisation des technologies de pointe																								Objectif Spécifique 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la transition numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics																								Objectif Spécifique 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité																								Objectif Spécifique 1.4 : Croissance et Compétitivité des grandes Entreprises																								Objectif Spécifique 1.5 : Renforcer la connectivité numérique																								Objectif Spécifique 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique																								Objectif Spécifique 2.2 : Prendre des mesures en faveur des énergies renouvelables																								Objectif Spécifique 2.3 : Développer les systèmes, réseaux et équipements énergétiques intelligents à l'échelon local																								Objectif Spécifique 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes naturelles																								Objectif Spécifique 2.5 : Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau																								Objectif Spécifique 2.6 : Favoriser la transition vers une économie verte																								Objectif Spécifique 2.7 : Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution																								Objectif Spécifique 2.8 : Favoriser une mobilité urbaine multimodale dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission net																								Objectif Spécifique 3.2 : Développer et renforcer la mobilité durable (interurbaine, nationale, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière)																								Objectif Spécifique 4.2 : Améliorer l'accès à des services de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des infrastructures (FEDER)																								Objectif Spécifique 4.3 : Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux																								Objectif Spécifique 5 : Culture, tourisme, patrimoine ...																								A : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives de l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire (FSE)																								E : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques (FSE)																								F : Promouvoir l'égalité d'accès et la participation accrue à une éducation de qualité, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation des adultes en passant par l'enseignement général et la formation professionnelle et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité d'apprentissage pour tous (FSE+)																								G : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment le perfectionnement professionnel et de réqualification flexibles permettant compte des compétences numériques, mieux anticiper les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur le marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir professionnelle (FSE+)																								Objectif Spécifique 4.4 : Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures et des services de santé primaires (FEDER et FSE+)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																



Annexe 2. Matrice détaillée de l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE+ sur l'environnement



Priorité	Objectif Spécifique	Patrimoine naturel			Continuités écologiques		Patrimoine paysager et bâti		Risques naturels et technologiques		Ressources en eau		Qualité et occupation des sols	Qualité de l'air	Santé humaine et nuisances		Climat et changement climatique		Énergie			
		Protection de l'intégrité et des fonctionnalités des habitats naturels les plus vulnérables (forêts, récifs coralliens, mangroves, herbiers), notamment face à l'artificialisation des sols	Renforcement et diffusion des connaissances sur l'état du patrimoine naturel, terrestre, aquatique et marin	Maîtrise de la fréquentation du public sur les sites sensibles pour limiter l'impact humain	Préservation des différents éléments des continuités aquatiques (zones humides, cours d'eau, etc.)	Maintien des espaces naturels et agricoles face à la pression foncière et à l'urbanisation (fragmentation des milieux naturels, destruction des rizières et boisements, et des haies en milieu agricole)	Préservation des continuités aquatiques (zones humides, cours d'eau, etc.)	Intégration des TVB dans les politiques publiques et dans les projets d'urbanisation et d'aménagement du territoire	Préservation du patrimoine paysager face à la surfréquentation des sites touristiques	Protection de la qualité des paysages remarquables du territoire, ainsi que des paysages ordinaires face au mitage et à l'étalement urbain	Limitation du risque inondation en favorisant la préservation des lits majeurs et les zones d'expansion des crues	Intégration des risques naturels dans les documents de planification du territoire et dans les projets d'aménagement pour réduire la vulnérabilité des populations concernées	Protection des infrastructures (électricité, télécommunication, transport, etc.) soumises aux risques naturels	Lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs	Maîtrise de l'artificialisation des sols et de l'habitat diffus	Réduction du trafic routier, responsable d'une grande part des émissions de polluants	Poursuite des campagnes de sensibilisation pour développer le tri sélectif et un mode de consommation responsable	Maintien d'un cadre de vie de qualité pour les populations : diminution des sources de nuisances et de pollutions pour la sécurité et la santé de chacun	Atténuation du changement climatique par les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables ou la réduction des consommations d'énergie d'origine fossile	Adaptation des pratiques et des usages aux effets du changement climatique sur l'environnement et l'activité économique	Réduction des émissions globales de GES, notamment dans le secteur des transports	Maîtrise des consommations d'énergie via un changement de pratiques et usages (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de transports alternatifs moins polluants, etc.)
Priorité 5 : Une Martinique Connectée	OSpé 3.2: Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière																					
Priorité 6: Une Martinique Performante FEDER	OSpé 4.2: Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusif dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures																					
	Objectif Spécifique 4.3 : Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux																					
	Objectif Spécifique : " Culture, tourisme, patrimoine ..."																					
Priorité 7: Une Martinique Performante FSE+	OSpé A : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs, de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire																					
	OSpé E Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques																					
	OSpé F : Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou une formation de qualité inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et la formation professionnelle et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous																					
	OSpé G: Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de réqualification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle																					

		Patrimoine naturel	Continuités écologiques	Patrimoine paysager et bâti	Risques naturels et technologiques	Ressources en eau	Qualité et occupation des sols	Qualité de l'air	Santé humaine et nuisances	Climat et changement climatique	Énergie	
		<p>Protection de l'intégrité et des fonctionnalités des habitats naturels les plus vulnérables (forêts, récifs coralliens, mangroves, herbiers), notamment face à l'artificialisation des sols</p> <p>Préservation de la biodiversité avec des outils de protection adaptés à chaque milieu naturel, avec une attention particulière portée aux espèces rares et/ou endémiques menacées</p>	<p>Maintien des espaces naturels et agricoles face à la pression foncière et à l'urbanisation (fragmentation des milieux naturels, destruction des rizières et bossemants, et des haies en milieu agricole)</p> <p>Préservation des différents éléments des continuités aquatiques (zones humides, cours d'eau, etc.)</p> <p>Maîtrise de la fréquentation du public sur les sites sensibles pour limiter l'impact humain</p> <p>Renforcement et diffusion des connaissances sur l'état du patrimoine naturel, terrestre, aquatique et marin</p>	<p>Préservation du patrimoine paysager face à la surfréquentation des sites touristiques</p> <p>Protection de la qualité des paysages remarquables du territoire, ainsi que des paysages ordinaires face au mitage et à l'étalement urbain</p> <p>Intégration des TVB dans les politiques publiques et dans les projets d'urbanisation et d'aménagement du territoire</p>	<p>Intégration des risques naturels dans les documents de planification du territoire et dans le projet d'aménagement pour réduire la vulnérabilité des populations concernées</p> <p>Limitation du risque inondation en favorisant la préservation des îles majeurs et les zones d'expansion des crues</p>	<p>Protection des infrastructures (électricité, télécommunication, transport, etc.) soumises aux risques naturels</p>	<p>Lutte contre les pollutions liées aux systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs</p> <p>Développement d'outils de préservation de la ressource en eau, sur le plan quantitatif et qualitatif</p> <p>Développement de connaissances sur la ressource souterraine pour permettre son exploitation</p>	<p>Maîtrise de l'artificialisation des sols et de l'habitat diffus</p>	<p>Réduction du trafic routier, responsable d'une grande part des émissions de polluants</p>	<p>Maintien d'un cadre de vie de qualité pour les populations : diminution des sources de nuisances et de pollutions pour la sécurité et la santé de chacun</p> <p>Développement de filières locales de recyclage</p> <p>Poursuite des campagnes de sensibilisation pour développer le tri sélectif et un mode de consommation responsable</p>	<p>Atténuation du changement climatique par les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables ou la réduction des consommations d'énergie d'origine fossile</p> <p>Amélioration et diffusion des connaissances sur les impacts du changement climatique pour limiter la vulnérabilité du territoire</p>	<p>Réduction des émissions globales de GES, notamment dans le secteur des transports</p> <p>Poursuite du développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique</p> <p>Maîtrise des consommations d'énergie via un changement de pratiques et usages (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de transports alternatifs moins polluants, etc.)</p> <p>Adaptation des pratiques et des usages aux effets du changement climatique sur l'environnement et l'activité économique</p>
Priorité	Objectif Spécifique											
Priorité 8: Une Martinique Inclusive FEDER	Ospé : 4.4 Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires											
Priorité 9: Une Martinique Inclusive FSE+	<p>Ospé H : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active et améliorer l'aptitude à occuper un emploi</p> <p>Ospé K : Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins longue durée</p> <p>Ospé L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants</p> <p>Ospé M : Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunis, y compris en prenant des mesures d'accompagnement</p>											
Priorité 10 : Une Martinique	<p>Ospé 5.1 : "Zones urbaines : Culture, tourisme, patrimoine, ..."</p> <p>Ospé 5.2 : "Zones rurales et cotières : Culture, tourisme, patrimoine, ..."</p>											



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
E-mail : brli@brl.fr